

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme JOCELYNE BEAUDET, présidente
 M. PIERRE BÉLAND, commissaire
 M. DONALD LABRIE, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET
D'USINE D'ACIDE TÉRÉPHTALIQUE PURIFIÉ
À MONTRÉAL-EST par INTERQUISA Canada inc.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 26 octobre 2000, à 19 h
Centre communautaire Roussin
12045, rue Notre-Dame Est
Montréal-Est

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2000	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
LA PRÉSIDENTE:.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
JEAN-PAUL LACOURSIÈRE, ÉRIC CLÉMENT	1
DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE :	
LUC LEFEBVRE	25
REPRISE DE LA SÉANCE	43
STOP :	
BRUCE WALKER	43
SYLVAIN LARAMÉE	56
DIANE DUROCHER	64
NORMAND CHALIFOUR	67
DROIT DE RECTIFICATION :	
VINCENT MARCHIONE.....	68
JAIME BERBÈS	70

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Mesdames et messieurs, bonsoir! Je vous souhaite la bienvenue à cette troisième séance et dernière séance de la deuxième partie de l'audience publique sur le projet d'usine d'acide téréphtalique purifié d'Interquisa Canada à Montréal-Est.

10 J'aimerais vous rappeler que la première partie était pour essayer de connaître tous les tenants et aboutissants du projet et que la deuxième partie consiste essentiellement à la présentation de mémoires ou de présentations verbales des citoyens qui viennent exprimer leur opinion sur le projet. La deuxième partie est donc aussi un échange entre la Commission et les citoyens pour essayer de comprendre très bien ce qu'on apporte comme suggestions et comme opinions.

15 Hier, on nous a dit que les citoyens avaient été choqués parce qu'on leur demandait des suggestions, je ne pense pas qu'il était dans le but de la Commission de demander des expertises scientifiques des citoyens. Mais le BAPE, dans ses vingt années d'expérience, a toujours cru en l'expertise du citoyen de son milieu et je pense que la deuxième partie est très importante également pour arriver à comprendre le projet.

20 Alors, j'appellerais d'abord le premier intervenant ce soir, qui est monsieur Jean-Paul Lacoursière, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur Lacoursière!

25 M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

Bonsoir, madame! Messieurs, bonsoir! Merci de nous accueillir. Je me présente. Je suis Jean-Paul Lacoursière. Je suis ingénieur. J'ai travaillé pendant 26 ans à la compagnie Union Carbide, ici à Montréal-Est, à divers postes, incluant celui de chef du service de santé et sécurité en environnement.

30 Je suis consultant et j'ai travaillé dans l'équipe de madame Lachapelle dans le cadre du projet Interquisa. Je ne vais pas traiter des éléments du projet Interquisa du tout, et ce n'est pas mon but. Je suis tout à fait solidaire du travail qui a été effectué. Donc, j'ai un autre chapeau, qui est celui de chargé de cours à l'Université de Sherbrooke, et c'est à ce titre de chargé de cours que je vais intervenir.

35 Je suis chargé de cours à l'Université de Sherbrooke et je travaille en particulier avec monsieur Clément, qui est biologiste, et qui est en maîtrise en environnement aussi et qui poursuit une recherche sur des indicateurs de performance en sécurité. Je dirige cette recherche et je vais donc expliquer pourquoi cette recherche.

40 Donc, je représente le Canada à l'OCDE sur trois comités. Le premier comité, c'est celui sur les accidents chimiques, les principes directeurs pour la prévention, la préparation et

45 l'intervention, et c'est pour l'orientation des pouvoirs publics de l'industrie, des travailleurs et
d'autres parties intéressées. Et par *autres parties intéressées+, on entend les citoyens en
particulier.

En 1992, l'OCDE a publié ce document. Justement, ce sont les principes directeurs qui
50 ont été publiés en 1992. Ces principes directeurs ont servi et sont destinés à servir d'orientation
à l'intention des pouvoirs publics de l'industrie, des travailleurs et d'autres parties intéressées.
29 pays, y incluant le Canada, se sont engagés à appliquer ces principes dans leur juridiction.
Six ans après leur mise en place, le comité directeur de l'OCDE a lancé un projet pour
l'élaboration d'indicateurs de performance en sécurité dans le contexte de la prévention des
55 accidents chimiques et de la préparation et de l'intervention en cas d'accidents.

Deux types d'indicateurs sont prévus, l'un pour mesurer les activités et l'autre pour mieux
mesurer les résultats - monsieur Clément va expliquer un petit peu plus tard qu'est-ce que ça
implique - et ces indicateurs sont destinés à évaluer si les actions, qui ont été posées dans
60 l'application de ces principes, ont conduit à une amélioration de la sécurité.

Je vais probablement aller à la limite en introduisant des idées nouvelles. C'est dans le
but d'introduire ou de promouvoir une culture nouvelle. Mon père était cultivateur. Il semait,
regardait pousser et cultivait, récupérait les céréales à l'automne. C'est un peu dans cette
65 démarche qu'il faut regarder notre intervention, c'est dans le but d'introduire une culture. On ne
s'attend pas à ce que, demain matin, tous ces indicateurs de performance qu'on va introduire
vont être mis en place. C'est donc une évolution lente et progressive. Dans d'autres pays,
comme en Angleterre, ce type d'évolution a pris dix ans. Et ça prend du temps. Donc, ça doit
évoluer avec le temps, parce qu'on va aller à la limite et on va introduire des idées nouvelles,
70 sans doute.

Donc, nous avons décidé, comme j'ai été invité à participer à ce comité sur les
indicateurs de performance de l'OCDE, nous avons décidé à l'Université de Sherbrooke de faire
une recherche qui puisse servir dans le cadre de ce projet. Nous avons consulté plusieurs
75 organisations: en vérité, 18 générateurs de risques, 9 autorités publiques, 3 syndicats, 2
compagnies d'assurances et 2 groupes de citoyens, pour un total d'environ 80 personnes. Nous
avons été étonnés de la réponse et de l'intérêt que les personnes ont manifesté. Et c'est après
avoir ressenti cet intérêt, c'est là que nous avons pris la décision de partager avec vous ce que
l'on a découvert.

80 Nous sommes en première phase d'un travail qui va se dérouler sur trois phases. Et
j'aimerais que monsieur Clément maintenant explique cette première phase de travail que l'on a
élaborée.

85 **M. ÉRIC CLÉMENT :**

Merci. Jean-Paul m'a présenté un petit peu, donc Éric Clément de l'Université de
Sherbrooke. Je pense que c'est important de mentionner qu'on est ici, aujourd'hui, pour

90 simplement apporter, je dirais, présenter un projet qui est actuel, très actuel, qui se fait dans une nouvelle vision, si on veut, au niveau de la santé et sécurité de l'environnement.

95 Des indicateurs de performance, c'est très très courant. On en parle beaucoup. Plusieurs gens travaillent là-dessus actuellement. Donc, c'est tout simplement pour dire que le processus, ici, c'est de voir à quel niveau ça peut s'implanter avec le projet d'Interquisa et de voir que c'est un projet à long terme. Donc, on ne veut pas que ce soit quelque chose qui -- on ne demande pas que ce soit fait demain, c'est évident.

100 Donc, ce que je peux présenter peut-être tout de suite, pour mettre tout le monde au même niveau: qu'est-ce qu'un indicateur? Donc, des fois, ce n'est pas tellement clair. Par définition, on peut dire que c'est une information qui est recueillie régulièrement pour suivre la performance d'un système. Donc, un système, ça peut être plusieurs choses.

105 Pour mettre ça simple, on peut prendre le cas d'un patient, par exemple. Si on prend le corps humain comme un système, le médecin doit utiliser plusieurs indicateurs pour établir l'état, si on veut, la situation du corps humain: donc, entre autres, le pouls, la pression, la température. Ce sont tous des indicateurs. Si on transpose ça au niveau d'une organisation, par exemple une entreprise, donc, là, on va mesurer vraiment la gestion qui est faite au niveau de l'entreprise pour établir la situation de l'industrie, par exemple.

110 Dans notre projet à nous, on a deux types d'indicateurs. On a ce qu'on appelle les indicateurs d'activités, c'est-à-dire c'est qu'est-ce qui devrait être mis en place, qu'est-ce qui devrait être fait par l'organisme, autant de l'entreprise. On parle du terme *générateurs de risques+. Vous allez voir aussi le terme *installation dangereuse+. Je vais y revenir. Je vais expliquer qu'est-ce que c'est. On parle aussi des pouvoirs publics, dont les ministères fédéraux, 115 provinciaux. Et on parle aussi des collectivités. Donc, c'est les trois volets qu'on traite.

120 Donc, le premier, qu'est-ce qui devrait être mise en place, et le deuxième, indicateurs de résultats, donc c'est-à-dire comment savoir si c'est fait correctement. Donc, il faut déterminer en premier qu'est-ce qu'on devrait faire et, deuxièmement, mesurer si c'est fait correctement.

125 Donc, ça, Jean-Paul en a parlé un petit peu. Le projet, je vais le traiter rapidement. Le projet vient des principes directeurs, le document que Jean-Paul a présenté en 1992. En 1998, l'OCDE, qui est l'Organisation pour la coopération et le développement économique, pour ceux qui ne connaissent pas l'OCDE. Il y a 29 pays qui participent à cette organisation. En 1998, il y a un groupe de travail pour développer des indicateurs, la même chose que ce qu'on est en train de faire. Et en l'an 2000, on a débuté notre étude.

130 Donc, les objectifs de notre projet. Ce que je vais faire, en fait, c'est que je vais vous présenter rapidement le projet, ce qu'on a fait; par la suite, montrer comment ça peut s'intégrer dans le cas ici des audiences et du projet d'Interquisa.

135 Les objectifs de notre projet sont - premièrement, cette phase-là a été complétée cet été
- de faire un bilan des indicateurs qui font consensus parmi les intervenants canadiens. Vous
allez voir plus tard, tout de suite après, qui on a rencontré à peu près comme groupes. Et donc,
c'était de voir avec eux, bon, quels indicateurs les gens sont en mesure d'utiliser et quels
indicateurs ils croient on devrait utiliser.

140 Un autre but, bien, c'est d'améliorer toujours de façon continue la santé, sécurité de
l'environnement. On dit au niveau international, mais c'est évident que c'est au niveau
international, national, provincial et local aussi, et ce, par une meilleure prévention, une
meilleure préparation et une meilleure intervention en cas d'accident. Dans le cas ici, on parle
donc d'accidents chimiques impliquant des matières dangereuses.

145 Un troisième objectif est d'établir un dialogue constructif entre les divers intervenants.
Donc, ça, je pense que ça s'applique très bien au cas ici. On parle donc d'un dialogue entre les
citoyens et entre l'entreprise, mais aussi le lien se fait avec les pouvoirs publics, donc les
ministères.

150 Et le dernier objectif, c'est d'homogénéiser aussi la gestion de ce qu'on appelle
prévention, préparation, intervention. Parce que les gens gèrent ça depuis plusieurs années,
ce n'est pas nouveau, mais il y a des outils qui se développent à gauche, à droite, qui sont très
bons, mais c'est d'essayer d'homogénéiser tout ça pour que ce soit comparable.

155 L'objectif spécifique de notre étude, donc comment on va faire pour essayer d'atteindre
les objectifs qu'on vient de voir, bien, c'est d'essayer de permettre aux diverses organisations -
donc on parle du terme *installations dangereuses+ que je vais expliquer tout de suite après -
les pouvoirs publics, les collectivités et les autres intervenants, c'est de leur permettre de
mesurer leur propre performance et de mesurer celle des autres également. Donc, c'est
160 d'essayer de voir, en tant que citoyens, est-ce qu'on est capable de mesurer la performance
d'un ministère, par exemple, ou d'une industrie? Donc, c'est d'avoir des bases communes sur
lesquelles on peut se comparer, se mesurer.

165 Le terme *installations dangereuses+, c'est important de bien le comprendre. On ne
parle pas d'installations qui vont sauter demain. C'est un terme que l'OCDE utilise. En fait, c'est
des installations qui utilisent des matières dangereuses, qui produisent des matières
dangereuses, qui en entreposent. Donc, c'est tout simplement ça. Ce n'est pas une installation
qui est dangereuse en soi. Voilà.

170 Donc, vous allez avoir trois acétates qui vont rapidement passer. Je ne les nommerai
pas, mais ça, c'est exactement les participants à notre étude. Donc, vous voyez, vous avez
des compagnies d'assurances, des associations industrielles. Vous avez des compagnies.
Vous avez des groupes de citoyens. Vous avez des syndicats, etc. Vous avez plusieurs
industries d'envergure. Vous avez également les pouvoirs publics qui ont été impliqués dans le
175 projet.

180 Vous voyez, c'est quand même un projet qui a impliqué beaucoup de gens, entre autres, ici au Québec et en Ontario aussi également. Même un petit peu ailleurs, il y avait des gens de Calgary également. C'est pour montrer un peu que ce qu'on vous présente, ça a quand même une certaine validité. Le projet est en continuité actuellement, ce n'est pas terminé. On essaie que le tout soit appliqué dans le futur.

185 Donc, pourquoi on vient vous présenter cette étude-là? En fait, c'est quoi le lien qu'on peut faire avec le projet d'Interquisa, ici? Nos hypothèses de départ, si on veut, c'est qu'on dit qu'on ne peut pas gérer quelque chose si on ne peut pas se mesurer. Donc, ça, c'est une chose.

190 Comment se mesurer? Bien, c'est à partir d'indicateurs, évidemment. Et on pense que des indicateurs de performance qui font consensus, donc dû au fait qu'on a consulté des gens, que ça a été fait en consultation, on pense que ça permet un dialogue qui est peut-être plus serein, qui est plus constructif. Et également aussi, l'utilisation des indicateurs, c'est vers une amélioration continue de la santé, sécurité et de l'environnement.

195 **M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :**

J'aimerais ajouter quelque chose sur l'aspect amélioration en continu. C'est un aspect terriblement important. Et le fait que l'on se mesure et qu'on laisse d'autres regarder les résultats de ces mesures nous force inmanquablement à s'améliorer. Je ne pourrais pas concevoir, par exemple, un coureur olympique qui courrait tout seul sans jamais divulguer ses résultats. Le fait qu'il divulgue ses résultats, les partage, le force à courir plus vite et à s'améliorer. C'est très important et ça nous force non seulement à respecter la norme, mais à faire beaucoup mieux que la norme.

205 **M. ÉRIC CLÉMENT :**

Donc, on va vous montrer les éléments qui font partie de notre document. Donc, ça a été soumis aux commissaires, ici. Le projet qu'on a fait, donc, de tous ces éléments-là qui sont contenus dans le document, vous allez voir que la plupart des éléments, ça peut tout s'appliquer ici dans le cas du projet d'Interquisa.

210 On parle du côté installations dangereuses, comme j'ai dit. Donc, il y a une section qui traite de la performance des installations dangereuses. Il y a une section qui traite de la performance des ministères, des pouvoirs publics. Et il y a une section qui traite de la performance des collectivités aussi, des citoyens, parce qu'on croit que les citoyens également ont un rôle à jouer là-dedans.

220 Donc, rapidement - je vous les laisse regarder, je n'ai pas besoin de les mentionner - vous voyez que c'est tous des éléments au niveau prévention des accidents. Donc, c'est des éléments de gestion de la sécurité, de la santé et sécurité de l'environnement en général. Vous en avez 18 en tout, au niveau de la prévention, donc qui s'appliquent aux installations

dangereuses. Et vous en avez 5 qui s'appliquent au niveau de la préparation et de l'intervention, parce qu'on ne peut pas prévenir à 100 %, ça, c'est évident. Il y a toujours des cas qui vont arriver à un moment donné, mais il faut être préparé et il faut intervenir correctement. Donc, c'est à ce niveau-là que ça s'applique ici.

225

Au niveau des pouvoirs publics maintenant, vous avez neuf activités de prévention, donc le rôle des pouvoirs publics au niveau de la prévention des accidents. Donc, on parle de la communication, évidemment. On parle de suivi de la conformité de la norme, entre autres, de la gestion du territoire, les lois, règlements, etc.

230

Au niveau de la préparation et de l'intervention, vous avez cinq éléments. Donc, souvent, ce qui revient, c'est le plan d'urgence, évidemment dans la préparation et intervention, le plan d'urgence, mais aussi la formation et la communication quand il y a un accident qui survient.

235

Donc, ça, c'est les éléments vraiment très généraux. Le document, vous tombez après dans le détail vraiment des indicateurs, si on veut, ça va être là qu'on arrive tout de suite après.

240

Au niveau des citoyens, la dernière section, vous avez deux éléments de prévention. Donc, c'est très général, ça vous dit peut-être plus ou moins quelque chose, mais il y en a un que c'est implication des collectivités. Donc, c'est, entre autres, que les citoyens forment des comités de citoyens, par exemple, des choses comme ça. Donc, c'est vraiment que les citoyens s'impliquent par eux-mêmes. Et la communication, donc le dialogue qu'il devrait y avoir entre les citoyens et l'industrie et les pouvoirs publics, par exemple. Donc, ça, ça favorise la

245

prévention. Donc, c'est ces éléments-là qu'on traite ici.

250

Au niveau de la préparation de l'intervention, vous avez deux éléments également. Préparation en cas d'accident, donc c'est très général, mais ce qui veut dire: est-ce que les citoyens sont prêts à réagir quand il arrive un accident? Est-ce qu'ils savent quoi faire, entre autres? Donc, ça, c'est des éléments un peu dans ce style-là. Et vous avez la communication pour favoriser la préparation de l'intervention. Donc, comment on rejoint les citoyens, par exemple, et comment les citoyens communiquent en cas d'accident.

255

Si on va dans le détail maintenant, donc dans chaque activité que vous venez de voir, vous allez retrouver ces éléments-là, ici. Donc, vous allez avoir, ce qu'on disait tout à l'heure, les indicateurs d'activités, donc qu'est-ce qui devrait être mis en place, qu'est-ce qui devrait être fait. Vous avez des exemples qui sont tirés du document ici, donc qui s'appliquent aux citoyens spécifiquement.

260

Donc, il y en a un, si on peut le lire: y a-t-il un comité de citoyens créé par les citoyens qui est impliqué dans la prévention, la préparation et l'intervention en cas d'accident chimique? Donc, c'est ce qu'on appelle un indicateur d'activités. Donc, est-ce que ça, c'est en place? Est-ce que ça existe?

265 Un autre, c'est: est-ce que les compétences, par exemple, des gens retraités ou qui ne
travaillent pas, sont récupérées pour être utilisées pour la santé et sécurité de l'environnement
pour aider les citoyens à être mieux informés? Justement au niveau de l'audience publique, par
exemple, comme ici, au niveau -- peu importe. En fait, si les gens ont besoin de ressources,
on peut utiliser ces gens-là pour être des ressources techniques, entre autres.

270

Deux autres exemples d'indicateurs d'activités au niveau des citoyens...

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

275

J'aimerais faire un commentaire sur le deuxième élément. Cet indicateur-là nous a été
suggéré par une dame qui enseignait, qui est retraitée. Elle nous a dit: *Moi, ça ne me tente
pas d'aller en Floride me faire dorer la bedaine au soleil. J'aimerais mieux utiliser mon temps à
enseigner - on va le voir apparaître un petit peu plus loin aussi - à enseigner à mes jeunes les
éléments de prévention.+

280

C'est tout à fait étonnant mais, en y pensant bien, c'est normal aussi. Vous avez toute
une ressource qui est disponible, qui est celle des gens retraités, qui ne demande qu'à être
utilisée. J'ai plein de collègues qui sont retraités, qui sont très compétents et qui veulent être
utilisés.

285

J'ai dit qu'on introduirait des idées nouvelles. Notre objectif, c'est d'être le meilleur. Il y a
un premier ministre qui nous dit qu'on est le meilleur. On va suivre ce qu'il nous dit. C'est d'être
le meilleur au monde dans le domaine. Et pour le faire, il faut utiliser toutes nos ressources, et
en voilà une qu'on utilise peu.

290

M. ÉRIC CLÉMENT :

295 Alors, pour continuer, on arrive bientôt à la fin, il reste deux éléments que je voulais vous montrer rapidement pour vous donner une meilleure idée c'est quoi les indicateurs d'activités.

300 Au niveau citoyens encore, donc, deux autres exemples: est-ce que les ressources financières, techniques et/ou humaines sont disponibles aux citoyens pour qu'ils puissent s'impliquer? Parce que c'est bien beau s'impliquer, ça prend également des ressources au niveau des citoyens.

305 Et la quatrième, donc, c'est ce que Jean-Paul parlait: est-ce qu'il y a un programme éducatif et de sensibilisation sur les risques à la santé, la sécurité et l'environnement qui est enseigné au niveau des établissements d'enseignement primaire et secondaire des zones à risque?

310 Ça, ce sont tous des indicateurs qui ont été développés avec des citoyens, deux groupes de citoyens, entre autres, de Montréal-Est et un de Magog. Donc, vous voyez que c'est des choses qui sont très concrètes quand même, mais qui ne sont pas en marche actuellement pour la plupart.

315 Au niveau des indicateurs de résultats, pour vous montrer un petit peu quel genre d'indicateurs, comment on peut mesurer si c'est fait correctement, ces choses-là. Donc, ce n'est pas nécessairement le lien avec ce que je viens de vous montrer, mais c'est pour vous montrer le style d'indicateurs de résultats, toujours au niveau citoyens. On peut mesurer, par exemple, le rapport entre le nombre de citoyens qui est impliqué dans un comité et le nombre total de citoyens dans cette zone à risque où il y a le comité, par exemple. C'est très général. Ça nous donne peut-être une idée du niveau d'implication des citoyens, en fait.

320 Un autre ici, bien, on a le nombre de consultations, de documents qui sont reliés aux risques ou à la santé, sécurité ou à l'environnement, incluant les risques chimiques, par les citoyens, par année. Donc, combien de fois les citoyens vont consulter des documents sur Internet, sur des sites des ministères, par exemple? Combien de fois les citoyens vont consulter à la municipalité, à l'Hôtel de ville, pour des informations de ce type-là? Combien de demandes d'information par téléphone, etc.? C'est tout des indicateurs qui vont nous permettre de mesurer à quel niveau les citoyens s'impliquent dans la prévention, la préparation et l'intervention.

330 Pour conclure, le projet est quand même dans ses débuts. C'est depuis février cette année que ça a commencé. C'est un projet à très long terme. Et les résultats aussi vont se faire sentir à très long terme sur plusieurs années. Ça, c'est à bien comprendre. On sait que ce n'est pas complet actuellement, sauf que le projet est en grand déroulement.

335 D'ici au début de l'année prochaine ou à la moitié de l'année 2001, il va y avoir des
résultats qui vont être beaucoup plus concrets. Mais on croit quand même que cette recherche,
c'est une bonne piste, qu'on croit que ça pourrait être utilisé ici dans le cas des audiences dans
le projet d'Interquisa. Ce serait à évaluer, en fait, peut-être à évaluer par les partenaires qui
sont impliqués dans le projet d'Interquisa.

340

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

L'aspect citoyen a particulièrement soulevé l'intérêt des gens qui étaient ici, les gens de
l'OCDE, tellement d'intérêt qu'ils nous ont accordé un mandat pour poursuivre cette recherche-
là, un mandat probablement de quelques centaines de dollars. C'est pratiquement pour la forme
la somme d'argent qui va nous être allouée mais qui, pour nous, est très important parce que ça
souligne l'intérêt du projet, l'intérêt mondial du projet. Et on est tout à fait enthousiasmés pour
poursuivre dans le domaine. Voilà, merci.

345

350

LA PRÉSIDENTE :

Merci, messieurs. Alors, j'aimerais d'abord regarder deux aspects. On a des questions,
c'est évident, à vous poser.

355

360

Moi, je regarde ça et j'ai de la difficulté à voir comment, par exemple, vous pourriez
comparer par un bulletin de bonnes notes, si vous voulez, plusieurs compagnies sur une
échelle de très performant à moins performant. Peut-être c'est parce que vous en êtes au début
de votre recherche, mais ce que je constate ici, c'est surtout une liste d'éléments qui seraient
essentiels à une bonne gestion, mais il n'y a pas de présentation parallèle à ça où il y aurait, par
exemple, une pondération de résultats, c'est-à-dire, on alloue tel nombre à telle activité et tel
autre nombre à telle autre, etc. Pourriez-vous élaborer?

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

365

Oui, ça se fait dans la phase que l'on élabore présentement, en vérité. On a plusieurs
façons de faire, sur lesquelles Éric peut élaborer.

M. ÉRIC CLÉMENT :

370

Dans la phase qu'on est actuellement, on a formé un groupe de travail de 25 à 30
personnes. Il y a de plus en plus de gens qui se rajoutent, des gens de tous les milieux
justement, beaucoup de gens qui ont participé dans la première étape, mais des gens aussi qui
n'étaient pas présents.

375

Et ces gens-là vont s'asseoir pour deux jours complets ensemble, pour essayer de
sélectionner quand même des indicateurs qui seraient les plus pertinents, premièrement, parce
que c'est quand même une liste brute ce qu'on a actuellement, et travailler également sur
l'échelle d'évaluation justement, donc pour chaque indicateur voir: est-ce que c'est des

380 pourcentages qui devront être utilisés par exemple ou est-ce que c'est des faible, moyen, élevé
comme niveau d'implantation, par exemple.

385 Donc, tout ça va être traité dans la phase qui s'en vient, d'ici -- c'est le 6 et 7 novembre,
en fait, que les réunions vont se dérouler. Et il va y avoir une troisième phase qui va servir à
valider, à l'intérieur des industries, à l'intérieur des ministères et à l'intérieur d'une collectivité
pilote, les indicateurs qui vont avoir été sélectionnés. Donc, ça va être testé vraiment pour voir
c'est quoi le niveau d'utilisation et c'est quoi les résultats qui sont obtenus avec ces indicateurs-
là.

390 Donc, d'ici à l'année prochaine, il va y avoir quand même des résultats plus probants
qui vont être en place.

LA PRÉSIDENTE :

395 D'accord. Un autre point, c'est que vous avez, par exemple au niveau des autorités
publiques, élaboré des objectifs et des indicateurs d'activités et de performance quand on
regarde la planification du territoire.

400 Les éléments que vous donnez comme indicateurs d'activités, si on pose toutes ces
questions-là dans le cas qui nous préoccupe ici, on répondrait non à toutes ces questions. Vous
dites que, à ce moment-là, les autorités doivent prendre toutes les mesures possibles pour
essayer de protéger la santé et l'environnement et la sécurité des gens. Mais quand vous arrivez
-- nous ne sommes pas le seul cas, je suis certaine, vous faites votre recherche qui a un
intérêt mondial. Qu'est-ce qu'on vous a dit?

405 Par exemple, il y a sûrement des gens qui ont réagi. Moi, je pense, entre autres, en
Europe, il y a sûrement des cas qui sont un peu avec les mêmes conditions qu'on a ici, avec
lesquelles on a à faire face. Alors, quelles ont été leur réaction à ce moment-là?

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

410 Les principes ont été extraits du document ici, intégralement. Les indicateurs qui ont été
soulevés proviennent de nos gens ici, qu'on a consultés. Comment on applique en Europe? On
applique avec des législations qui sont particulières à chaque pays.

415 Si on est aux Pays-Bas, on va utiliser beaucoup le risque comme tel avec des critères
qui ont été préétablis. Si on est en France, on va utiliser des distances qui sont préétablies, pas
tellement le risque comme la distance qui est préétablie en fonction des conséquences de
l'accident. Pas tellement le risque. On ne tient pas tellement compte de la probabilité de
l'événement mais strictement de la conséquence de l'événement. Et en Angleterre, on est entre
420 les deux extrêmes.

Chacun a sa méthode de faire, que l'on doit adapter aux critères de performance qu'on a choisis.

425 **LA PRÉSIDENTE :**

Si vous me permettez, ici, on peut appliquer ceci mais sur un terrain vierge finalement, où il n'y aurait aucune contrainte.

430 **M. ÉRIC CLÉMENT :**

Le but du document est non pas d'être exhaustif et de dire: *il faut tout appliquer ça+, non plus. Justement, il y a des situations qui vont être différentes et je pense qu'il faut tirer là-dedans ce qui s'applique à la situation qu'on veut traiter, en fait. Donc, c'est ça le but du document. Ce n'est pas nécessairement de dire: *Vous devez appliquer ça.+ Parce que dépendant du type d'industrie - on a rencontré, je dirais, des compagnies minières, des papetières, des usines chimiques, des usines pétrochimiques, même Hydro-Québec - donc, c'est très différent, sauf qu'il y a des éléments de gestion qui sont très communs. Et le but, c'est d'essayer de prendre ce qui est le mieux là-dedans et de l'appliquer à sa situation.

440

Donc, je ne sais pas si ça répond à votre question?

LA PRÉSIDENTE :

445

D'accord, merci.
Monsieur Labrie.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

450

Est-ce que vous avez contacté les promoteurs du projet Interquisa pour voir s'ils pourraient participer à votre projet pilote?

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

455

Non. Tout simplement, on n'y a pas pensé. On n'a pas contacté aussi le Bureau des audiences publiques. On était pris par le nombre très grand de gens qui nous ont répondu favorablement et on n'a pas...

M. ÉRIC CLÉMENT :

460

Il aurait pu y avoir beaucoup plus de gens d'impliqués encore mais, à un moment donné, il y a tellement -- ça intègre des gens du développement économique, entre autres, aussi des compagnies d'assurances qui, pour la première fois, sont impliquées dans un type de projet comme ça. Donc, c'est évident qu'il aurait pu y avoir encore plus d'intervenants.

465

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

On a véritablement contacté des gens qui étaient opérationnels, qui avaient des usines, qui avaient des... on voulait tirer partie de leur...

470

On a contacté, par contre, Petresa qui est la compagnie soeur d'Interquisa. On a des données qui nous proviennent de Petresa, qui nous a été fournies par eux.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

475

Sans parler du projet d'Interquisa, est-ce que vous pourriez nous éclairer ou répondre à des questions concernant les risques technologiques?

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

480

Volontiers.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

485

On voudrait situer un peu l'ordre de priorité en termes de risques dans Montréal-Est ici, au niveau industriel, et si je vous demandais: c'est quoi le plus grand risque auquel la population est exposée, ici, à Montréal-Est?

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

490

Je crois que monsieur Frattolillo a répondu hier.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

495

En fait, il a répondu *un risque+ mais qui semblait en voie de -- auquel on a trouvé une solution de remplacement, en fait, de contournement pour diminuer le risque, mais...

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

500

Qui est le deuxième?

M. DONALD LABRIE, commissaire :

505

Qui pourraient être le deuxième et le troisième. C'est les réservoirs de pétrole? C'est quoi?

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

J'hésite beaucoup à...

510

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Parce que c'est difficile à cataloguer?

515

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

Ah! non, c'est déjà catalogué.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

520

C'est déjà connu?

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

525

Oui. Je ne voudrais pas... Je préférerais beaucoup que les gens eux-mêmes, les générateurs de risques... et ça s'est fait dans le cadre du comité municipal-industriel, ces données-là sont connues, parfaitement connues. Si vous vous adressez à ces gens-là, vous allez obtenir cette information-là. Et ça va être divulgué en public, comme il a été mentionné, d'après ce que je comprends, vers le printemps.

530

Ce n'est pas parce que je ne veux pas collaborer mais ce serait, je pense, peu éthique de dire des choses sans donner la chance aux gens d'expliquer le contexte. Parce que peut-être que je n'ai pas le contexte parfaitement dans lequel les cas se situent et ce serait indélicat.

535

M. DONALD LABRIE, commissaire :

On vous comprend. J'ai pris une chance. Maintenant, pour que des indicateurs de performance puissent être utilisés, il faut qu'il y ait un plan d'intervention pour que ces indicateurs-là puissent servir et il faut qu'on ait des systèmes et un plan d'alerte et d'avis quand on a un accident. Et j'aurais peut-être une question à vous poser. Quels moyens vous pensez, à titre d'expert en gestion des risques, quels sont les meilleurs moyens qu'on puisse prendre pour avertir, aviser la population en cas d'un accident industriel majeur?

540

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

545

Plusieurs options sont disponibles. Ça peut être des sirènes, comme la Ville de Montréal-Est a prévu en installer. Ça peut être des systèmes de diffusion par téléphone. Il y a des travaux qui se font, que j'ai remarqué, à San Francisco ou dans la baie autour de San Francisco, qui se passent actuellement, il y a des activités justement maintenant qui se passent là-bas, où c'est une diffusion à très grand rythme d'appels téléphoniques. Ça ne touche peut-être pas 100 % de la population, mais ça touche quand même un niveau assez important, qu'ils

550

jugent important là-bas puisqu'ils l'utilisent. Il y a des systèmes de radio aussi avec des canaux spécialisés que l'on peut utiliser. Donc, il y a plusieurs options qui sont disponibles.

555 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Et c'est utilisé ces systèmes de radio spécialisés là?

560 **M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :**

Oui.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

565 Est-ce que c'est utilisé, à votre connaissance, au Canada ou au Québec?

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

570 Je ne sais pas au Canada, au Québec, mais je sais, dans une des usines qui était soeur de la nôtre aux États-Unis, l'usine de Taft en Louisiane, ce type de radio-là a été utilisé.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Et quel serait le système le plus efficace?

575

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

Sans doute, les sirènes sont les plus efficaces pour alerter les gens qui sont à l'extérieur et qui sont partout. Mais il faut qu'elles soient installées, c'est tout.

580

Vous avez soulevé une autre question aussi: quel est notre plan pour mettre ces indicateurs-là en place? Le plan, il est là. Ces indicateurs-là vont être intégrés dans le Guide du Conseil régional des accidents industriels majeurs, le CRAIM. Et ce sera fait cet automne. Tout au moins, la version que l'on aura à ce moment-là sera faite.

585

590 Donc, ce guide va contenir tout le manuel de gestion, incluant les indicateurs pour se mesurer. C'est la façon dont on a prévu, après qu'ils seront raffinés à un niveau opérationnel. Ils ne sont pas opérationnels, vous l'avez mentionné, madame. Au moment où ils seront opérationnels et que l'on pourra les utiliser pour mesurer, ils vont être intégrés dans un guide à grande diffusion qui sera disponible sur le site de - elle ne s'appellera peut-être pas Communauté urbaine de Montréal, mais ce qui va la remplacer - sur le site de la Communauté urbaine de Montréal et à d'autres endroits aussi.

595

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Pour faire une autre tentative dans le cadre du projet Interquisa, comme générateur de risques, vous connaissez très bien le projet?

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

600

Oui.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

605

Et pour nous éclairer sur l'importance du risque, c'est un risque inférieur, moyen, aux risques rencontrés ici?

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

610

C'est un risque inférieur à cause de la nature du produit qui est -- si on le compare à d'autres produits, encore le dioxyde de soufre qui est utilisé présentement, c'est pour plusieurs ordres de grandeur. Un ordre de grandeur, je devrais dire. Mais ce n'est pas la même nature de risque aussi, c'est un ordre de grandeur plus haut.

615

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Est-ce que c'est à la nature des produits ou aux mesures de prévention particulières qui sont prises?

620

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

À la nature des produits. Dans le cas du dioxyde de soufre, le pire scénario est 40 kilomètres, avec les hypothèses qu'on pose. Évidemment, c'est un test que l'on fait, c'est strictement la réalité de la vie, probablement que ça ne causerait pas une telle distance.

625

Mais si on applique la règle qui sert à comparer des situations, donc on a une distance de 40 kilomètres pour le dioxyde de soufre. Et c'est semblable pour le chlore, c'est le même ordre de grandeur. Alors que pour ce qui nous concerne ici, l'acide acétique, on parle de plus ou moins 6 kilomètres, si je me souviens. Je ne me rappelle plus exactement. Donc, vous voyez la distance.

630

Il faut comprendre que c'est un test qui nous permet de comparer des situations et de décider s'il y a des choses à faire.

635

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Et si on comparaît avec un réservoir d'essence? Sans viser une compagnie en particulier, on voit beaucoup de réservoirs d'essence ici. Si on faisait le test, la zone à risque est à combien de kilomètres?

640

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

Réservoir d'essence, le risque étant la radiation causée par le feu, sans doute.

645

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Oui.

650

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

Alors, ce serait quelques centaines de mètres, donc quelques centaines de mètres. Évidemment, le risque causé par la fumée, qui est d'une autre nature, serait beaucoup plus grand.

655

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Et sans tenir compte de l'effet domino ou de l'interrelation entre les réservoirs, où le risque pourrait être accru.

660

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

Chaque source de risque étant... si l'effet domino... s'il y avait un accident qui fait qu'un projectile frappe ou un fragment frappe un réservoir et cause un autre incendie, alors vous avez un...

665

Mais quand même, il y a des règles à suivre dans ce calcul-là. Ça ne veut pas dire que si un réservoir explose ou projette des fragments, ça ne veut pas dire que tous les réservoirs l'un après l'autre dans le complexe de Montréal-Est vont s'enflammer. Ce n'est jamais arrivé comme tel. Il faut quand même pondérer ça avec la réalité de la vie aussi, qu'est-ce qui se passe. Il y a des risques d'effet domino. Il y a des règles à suivre pour les calculer, qui sont basées sur les événements qui se sont passés dans le monde. Donc, on parle quand même de distance restreinte à comparer à l'effet de la substance toxique.

670

M. DONALD LABRIE, commissaire :

675

Je n'ai pas d'autres questions, merci.

LA PRÉSIDENTE :

680

Monsieur Béland, s'il vous plaît.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

685 Bonsoir, monsieur Lacoursière! Comme vous le savez, il y a risque et il y a perception du risque. Un expert comme vous, par exemple, peut calculer un risque et vivre avec le résultat de son calcul.

690 Mais quand on est un citoyen qui ne connaît pas les techniques précises pour calculer un risque et surtout qui n'a pas les données que vous avez, vous, il en est dans le domaine de la perception et, parfois, percevoir quelque chose qu'on imagine dangereux mais qu'on ne peut pas mesurer, c'est plus épouvantable que quand on le sait. Et je me demande quels sont les facteurs qui influencent la perception du risque.

695 **M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :**

Vous m'ouvrez la porte. Un des facteurs est sans doute le manque de contrôle que le citoyen peut exercer ce risque. Probablement c'est les facteurs les plus importants. Prenons un exemple. C'est Peter Sandman qui est professeur, le professeur Peter Sandman. Vous le connaissez peut-être. Il donne l'exemple suivant.

700 Imaginez que votre femme a fait cuire un rôti et que vous avez un repas, vous avez des invités, un rôti de boeuf qu'il faut diviser en portions avec un couteau qui est très tranchant. Votre femme commence à trancher le rôti en pièces. Elle tient le couteau et elle tient la pièce de viande aussi. C'est elle qui fait ça, les deux opérations. Imaginez maintenant qu'elle vous demande de tenir la pièce de viande et elle tient le couteau. Vous aurez sans doute des frissons dans le dos parce qu'elle va couper très proche de vos doigts et vous n'avez pas le contrôle du couteau. Donc, imaginez maintenant que vous contrôlez le couteau. Vous êtes très confortable. Il y a une perception. Vous n'avez pas le contrôle de la situation et quelqu'un exerce les opérations dangereuses près de votre doigt, vous avez la perception que c'est très dangereux.

710 J'ai dit que vous m'ouvrez la porte. Il faut, je pense, dans cette évolution, dans cette culture nouvelle, il faut accorder aux citoyens une partie de ce contrôle. Il faut que le générateur de risques partage avec les citoyens les contrôles qu'il exerce. C'est-à-dire qu'il permet au citoyen dans les projets qu'il applique, qu'il développe pour réduire ses risques, il permet la contribution du citoyen dans ce processus de décision, le citoyen étant devenu une partie prenante du processus. Et c'est une façon normale que certains gens, certaines personnes, certaines entreprises font.

720 J'ai dit que j'irais assez loin dans les concepts. Vous avez peut-être accepté un communisme ici, tout au moins une personne qui a vécu 1968 et je n'en suis pas sorti. Donc, je pense qu'il faut évoluer dans cette direction-là d'accorder aux personnes qui sont affectées - c'est ce qu'on a entendu beaucoup cette semaine - un certain contrôle sur ce qu'ils peuvent -- ou tout au moins partager ce contrôle.

725 Qu'arrive-t-il? Comment les contrôles sont exercés dans ce processus? Vous avez le capital qui est investi. Un capital est investi. Il est sous le contrôle des actionnaires par

l'intermédiaire d'un conseil d'administration. Vous avez le travail qui est investi. À ce niveau-là, le contrôle est partagé avec la loi demandant la création d'un comité paritaire.

730 Qu'est-ce que le citoyen investit, madame? Le citoyen investit l'environnement dans lequel il vit. Tout au moins, c'est ce qu'on a entendu ici, n'est-ce pas? Et il n'a pas le contrôle, alors que les autres exercent un contrôle. Il y a un déséquilibre à ce moment-là qu'il faut rééquilibrer.

735 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Facteur numéro 1, donc, contrôle. Numéro 2?

740 **M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :**

La connaissance du risque, quelque chose qu'on est habitué, avec laquelle on est habitué ou on est familier. On connaît le risque d'une voiture, on connaît qu'il y a un grand risque. C'est le risque le plus grand probablement qui existe au pays, mais on en est familier. On est peu familier avec le risque de produits chimiques. Ça a été mentionné par les gens de la FTQ, hier.

745

745 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Est-ce que je pourrais vous demander si ce qu'on a entendu, par exemple au courant de la semaine, de certains citoyens, par rapport à ce qu'on a entendu des représentants syndicaux ou des gens qui travaillent dans des usines, eux sont plus familiers avec ce qui se produit là-bas, donc ça les effraie moins?

750

755 **M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :**

Oui.

760 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

C'est ce point-là que vous voulez...

760

765 **M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :**

Oui. Ça peut être un outil à double tranchant aussi. La familiarité peut conduire à la condescendance aussi. De là l'importance d'avoir ces paramètres pour mesurer la performance en sécurité de façon à toujours exercer cette pression qui est nécessaire pour performer bien. On ne peut pas performer bien si la pression n'est pas là.

765

770 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

770

Troisième facteur? Est-ce qu'il y en a d'autres? Je veux simplement savoir s'il y en a quinze, vingt ou s'il y en a deux ou trois après.

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

775

Douze.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

780

Douze?

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

785

Oui.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Il en manque encore dix. Pouvez-vous seulement les nommer sans les expliquer?

790

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

Je vais consulter ma bible, si vous permettez, de façon à ne pas en oublier un.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

795

Pendant que vous cherchez, j'aurais deux questions auxquelles vous pouvez penser aussi. Est-ce que finalement, d'après ce que vous savez, vous, et votre expérience à Montréal-Est, est-ce que vous êtes en confiance quand vous venez ici? Ou, si vous viviez ici, vous sentiriez-vous en confiance?

800

Et deuxième question: quels sont les outils qui manquent encore aux citoyens ici pour eux-mêmes, si c'est le cas, être en confiance aussi?

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

805

Je me sentrais en très grande confiance, probablement en plus grande confiance que n'importe où ailleurs au Canada, parce que ce comité mixte municipal-industriel qui a été mis en place, qui implique franchement une nouvelle culture, c'est le plus évolué qui existe au Canada. Magog s'en vient très bien, Bécancour, c'est aussi très bien; mais ici, c'est plus évolué.

810

La prise en charge des partenaires dans le milieu est très grande. On a été étonné de voir, par exemple, les réflexions très profondes que les citoyens nous ont fournies. Ils sont capables de partager ces réflexions-là avec les industries. C'est très important. Ils peuvent le faire, ils le font et ils vont dire si les choses ne vont pas bien, mal. C'est probablement l'endroit

815 au Canada où ça se passe, la preuve étant que les gens de l'OCDE nous accordent ce mandat.
Ils étaient ici. C'est un honneur pour les gens d'ici et ils étaient ici. Il y a des choses à faire
encore mais c'est bien parti. Ça prend du temps. Mais je disais qu'on sème d'abord, on laisse
pousser après et on récolte ensuite.

820 Vous voulez les connaître?

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Oui.

825

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

Alors, je vous les dis.

830 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

N'oubliez pas ma dernière question aussi, qu'est-ce qui manque aux gens ici encore?
Parce qu'on a entendu les gens qui sont inquiets. Donc, il y a encore des petits manques dans
la transmission des informations ou dans la participation au contrôle?

835

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

Cet élément-là, le partage de l'information avec le public aussi, va être un nouveau défi.
Je ne suis pas sûr que les gens savent tous ce qui se fait, qu'est-ce que ça implique, qu'est-ce
840 que ça veut dire. J'espère que ça va les rassurer qu'il y a des choses qui se font, qu'il y a surtout
une volonté de réduire le risque au maximum. Mais ceci, ça s'est fait dans un contexte
volontaire, non réglementé, purement volontaire, parce que les gens ont décidé que c'était
l'éthique de le faire, mais ce n'est pas nécessairement partagé avec le reste de la population.

845 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

J'espère que c'était clair que je ne parle pas seulement de risque d'accidents instantanés
ou à court terme, mais de risque pour la santé dû à l'environnement en général.

850 **M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :**

Oui. Ma spécialité est plus le risque de l'accident qui se produit, que le risque à long
terme de cancer ou d'événements de cette nature.

855 **M. ÉRIC CLÉMENT :**

Je peux peut-être ajouter quelque chose.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

860

Allez-y.

M. ÉRIC CLÉMENT :

865

Au niveau citoyen, ce qui revient dans le projet qu'on a fait avec les différents comités de citoyens, c'est toujours le côté de la transparence. Je pense que ça répond à la question aussi. Le citoyen ne sent peut-être pas que c'est 100 % transparent, actuellement. Donc, c'est peut-être ça qui manque, en fait.

870

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

875

J'espère que vous réalisez que malgré les bonnes raisons que vous nous avez données, le fait que vous ne puissiez pas répondre à la question du commissaire Labrie, nous donner les cinq ou six plus grands risques, ce n'est pas pour aider à la perception que tout va bien. Je comprends votre point de vue, mais c'est un petit manque de transparence. Allez-y avec les dix points qui manquent.

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

880

Vous me mettez une pression qui est...

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

885

C'est mon rôle.

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

Que je ne peux pas accepter, que je ne peux pas -- ce serait indélicat pour mes...

890

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

J'ai dit que je comprenais votre point de vue et vos raisons. Allez-y.

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

895

D'accord. Est-ce que le risque est volontaire ou forcé?

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

900

Par volontaire, la personne qui va travailler dans une usine, elle a décidé d'y aller.

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

Oui.

905

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

La personne qui voit une usine se construire dans sa cour, derrière chez lui, elle n'était pas obligée.

910

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

C'est ça.

915

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

920 C'est le premier. Est-ce que c'est naturel ou industriel? Est-ce que le radon qui provient du sol, qui est naturel, est-ce que c'est risqué? Le radon de Dieu comme dit Sandman ou la radiation causée par une centrale nucléaire, c'est la même radiation.

925 Et le troisième, ce que je disais: est-ce que c'est familier ou exotique comme risque? Est-ce que c'est quelque chose que vous connaissez ou quelque chose que vous ne connaissez pas.

930 Est-ce que c'est quelque chose qui va vous marquer, que vous allez vous rappeler, qui va devenir mémorable, ou quelque chose que vous allez oublier? Un grand Bhopal, par exemple, que vous n'oublierez peut-être pas, ou un événement qui n'est pas mémorable, les accidents d'auto. Vous ne vous rappellerez pas nécessairement qu'il y a 700 morts causées par les accidents d'auto, qui arrivent individuellement tous les jours quasiment.

Est-ce que c'est credible or not credible, quelque chose qui est...

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

935 Qu'on redoute.

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

940 ... qu'on redoute ou quelque chose qu'on ne redoute pas.

945 Quelque chose qui est chronique ou catastrophique? Et c'est marquant dans le cadre de ces audiences, de cette séance, on a parlé beaucoup de cancer et peu d'accidents majeurs. Je ne veux pas dire qu'il y a de grandes possibilités d'accidents majeurs, mais c'est à souligner, le fait que les gens ont pensé beaucoup plus au risque de cancer, au risque à leurs enfants. Vous avez remarqué cet aspect de risque d'effets ou de conséquences sur les tout-petits. C'est classique.

950 Est-ce que vous allez vous rappeler du risque ou non? C'est un peu comme l'autre de tout à l'heure.

955 Et celui dont je parlais, que je considère très important, le contrôle exercé par le citoyen. Vous exercez le contrôle sur le risque ou non. Je crois qu'il est très important celui-là. Sandman le met en huitième.

Est-ce que le risque est juste ou injuste? Est-ce que vous subissez le risque mais non les bénéfiques?

Est-ce que c'est moralement acceptable ou non acceptable?

960

Et aussi, l'aspect confiance que l'on peut accorder à la personne qui divulgue le risque, est-ce qu'on en a confiance ou non, augmente ou diminue la perception du risque.

965

Et le dernier: est-ce que le procédé, vous faites face à un processus responsable ou non?

Ce sont les douze éléments qui ont un effet sur la perception du risque.

970

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

975

Monsieur Labrie.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

980

J'aurais une autre question. Le promoteur s'est engagé à produire un plan d'intervention minuté dans le cadre de son plan d'intervention d'urgence parce que les règles, je pense, actuellement l'obligent, le ministère de l'Environnement le demande. Et on a entendu hier des commentaires de la part du représentant de l'Association industrielle de l'Est de Montréal sur les scénarios minute par minute, il semble y avoir des réserves.

985

Et vous, en tant qu'expert, qu'est-ce que vous en pensez ou quelle alternative on pourrait avoir au scénario minuté d'intervention?

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

990

Je pense qu'il faut d'abord structurer, bien connaître. Il y a plusieurs éléments dans un plan d'urgence qu'il faut maîtriser. Il faut bien connaître les risques avec lesquels on a à traiter, les risques que l'on a à contrôler, les risques résiduels qu'on aura à maîtriser si l'accident arrive. Il faut structurer une organisation pour faire face à ces risques-là: qui fait quoi? Et il faut assembler les ressources pour intervenir.

995

Donc, dans ces ressources, il faut développer des procédures d'intervention qui sont claires: qui fait quoi? Quand? Comment? Et ensuite, il faut regarder en pratique comment ces activités se déroulent, ces activités d'intervention. Et c'est là que le scénario minute par minute intervient.

1000

Mais généralement, on va prendre un certain nombre de scénarios, un ou deux ou trois scénarios, que l'on va vérifier en appliquant cette technique d'analyse très pointue d'intervention. Comme disait monsieur Frattolillo hier, il faut rester flexible, très flexible. Il faut que le plan soit

1005 quand même très flexible pour pouvoir intervenir dans des situations qui n'ont pas fait l'objet
nécessairement de ce scénario minute par minute.

Je crois que c'est un outil qui aide beaucoup. Ce scénario minute par minute aide quand
même beaucoup, puisqu'il permet de tester si l'intervention se déroule de façon appropriée ou
s'il y a des trous qui sont notés.

1010

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Pour vérifier si on contrôle bien chaque étape de l'intervention.

1015

M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE :

De l'intervention, mais on le fait pour un ou deux ou trois scénarios. Il faut quand même
garder une flexibilité si l'événement ne se déroule pas comme on avait prévu comme ça se
déroulerait.

1020

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Bien, merci.

1025

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on vous remercie beaucoup, messieurs, de nous avoir apporté ces nouveaux
éléments.

1030

J'inviterais maintenant monsieur Luc Lefebvre à faire sa présentation, s'il vous plaît.

M. LUC LEFEBVRE :

Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires!

1035

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Lefebvre!

1040

M. LUC LEFEBVRE :

1045 Je viens vous présenter la position de la Santé publique par rapport au projet. C'est peut-être un peu particulier, dans le cadre des audiences publiques, que la Direction de santé publique qui a été impliquée dès le départ, donc au niveau des personnes-ressources, revienne à une deuxième phase, mais c'est une particularité que notre Direction s'est donnée compte tenu de ses mandats légaux qui portent évidemment sur la protection, la promotion de saines habitudes de santé, la prévention, mais également sur l'information du public.

1050 Et bien qu'on aura la chance de se reprononcer à plusieurs autres éléments dans le cadre des évaluations par le ministère de l'Environnement, notre organisation désire malgré tout déposer toujours un mémoire dans le cadre de chacune des audiences publiques. Donc, je prendrai peu de temps. Je vais me limiter aux éléments essentiels qui touchent à notre organisation, compte tenu qu'on a déjà eu la chance de toucher à certains points lors des audiences comme telles dans la première phase.

1055 Donc, comme tel, si on regarde le projet Interquisa, il y a quatre éléments sur lesquels nous voulons nous prononcer ou sur lesquels nous avons fait une évaluation plus particulière.

1060 Donc, dans un premier temps, le volet de la pollution atmosphérique, le volet qui rattache aux odeurs, le volet qui touche au bruit et le volet qui a été touché antérieurement, donc tout le volet du risque technologique.

1065 Globalement, si on reprend le premier volet qui est au niveau de la pollution atmosphérique, donc l'exercice qui a été fait au niveau de la première phase des audiences a quand même démontré que si on regarde l'ensemble des contaminants qui peuvent être émis, on observe que pour l'ensemble de ces substances-là, les niveaux qui sont projetés - donc, on parle toujours d'évaluation dans le futur - semblent respecter ou devraient être en mesure de respecter les différents critères ou normes qui ont été mis en application, qui sont définis par les organismes, que ce soit au niveau de la CUM, que ce soit au niveau du ministère de l'Environnement et ce, pour l'ensemble des contaminants.

1075 La seule réserve que nous avons, et nous l'avons depuis plusieurs années, c'est au niveau du volet du dioxyde de soufre, du SO₂. À notre avis, les normes qui sont en place, qui sont définies par le ministère de l'Environnement et la CUM sont, à notre avis, trop élevées. Donc, ces valeurs sont plus importantes que celles qui normalement devraient être les valeurs qui, d'un point de vue santé, assureraient la protection du public.

1080 Donc, cet élément-là maintenant dit, quand on regarde le projet, malgré tout on se situe à des situations où on est près de la norme des critères qu'on pourrait dire de santé publique. Il pourrait y avoir des situations où on pourrait les dépasser. Mais actuellement, notre préoccupation, c'est de se dire que les normes qui sont en place ne sont pas des valeurs à atteindre. Et souvent, le danger qu'on peut avoir, c'est de tenter de toujours se rapprocher le

1085 plus proche des normes sans les dépasser. Et ça, c'est une préoccupation qui nous préoccupe de façon importante.

1090 Donc, par rapport au SO₂, on constate que les normes qui sont en place sont quand même très permissives et qu'on pourrait être tenté de se dire qu'il y a encore de la place, mais on se doit de garder en réserve qu'on pourrait facilement couper ces valeurs-là de moitié. Donc, si on prend les valeurs pour une période de 24 heures, ce serait une norme qui se rapprocherait des environs de 125 microgrammes par mètre cube. Et si on parle d'une norme de 10 minutes, ce que l'Organisation mondiale de la santé définit mais qui pourrait s'appliquer dans un contexte de 1 heure, serait une valeur de 500, donc 500 microgrammes par mètre cube, donc des valeurs qui se rapprochent des niveaux qu'on a actuellement.

1095 Donc, ça, c'est une des réserves. Lorsqu'on regarde le projet tel qu'il est présenté actuellement, on est porté à croire que ces valeurs-là ne seraient pas dépassées compte tenu du contexte environnemental, mais ça nous amène aussi à regarder le contexte environnemental. Donc, on a une usine qui va émettre peu de SO₂ parce qu'elle va l'utiliser qu'à des phases bien particulières, mais elle s'implante dans un milieu où on a des concentrations de contaminants qui se rapprochent des niveaux de santé qui devraient être respectés.

1100 Donc, c'est la première préoccupation. Et donc, ce qu'on aimerait, c'est de prendre en considération le volet du SO₂, de ne pas continuer. Je pense qu'il faut faire un effort important pour tenter de maintenir ou même abaisser les niveaux qu'on peut avoir au niveau des concentrations qu'on observe au niveau de l'Est de Montréal, compte tenu que c'est les valeurs les plus importantes qu'on voit sur l'île de Montréal.

1110 L'autre volet qui touche un peu dans la même optique, c'est - et je fais un aparté, je saute à un autre volet, je reviendrai aux odeurs par la suite - c'est le même volet par rapport au niveau du bruit. Donc, on a pu constater, au niveau du bruit, que lorsqu'on regarde cette usine, l'étude nous présente que les implications au niveau du bruit environnemental qu'elle générera, par rapport aux niveaux qui sont déjà ambiants, vont être considérées de négligeables. Mais elles vont quand même contribuer à une augmentation du niveau qui, dans son ensemble, est déjà élevé.

1120 Et ça, c'est une autre préoccupation que nous avons, c'est se dire: il faut commencer à réfléchir, d'un point de vue global, à se fixer des balises qui devront être respectées. Parce qu'on pourra toujours implanter des usines qui auront des impacts négligeables, mais qui augmenteront quand même le niveau, le bruit de fond qu'on pourra dire. Mais ce bruit de fond là est quand même une préoccupation qu'on doit avoir et qu'on doit tenter de définir, et de s'assurer qu'il soit respecté parce qu'il a un impact sur la qualité de vie. Donc, on ne peut pas directement impliquer des impacts sur la santé, mais il peut y avoir des nuisances et des impacts qui peuvent en découler.

1125 De ce point, ça m'amène au niveau des odeurs. Donc, le volet de l'acide acétique, donc, ne semble pas -- dans le cadre des audiences ou de la présentation qui a été faite par le

1130 promoteur, on nous mentionne que le niveau d'acide acétique qui sera généré par l'usine devrait respecter la valeur qui a été définie par le ministère de l'Environnement et qui est le seuil d'odeur le plus faible qui a été identifié au niveau de la littérature.

1135 La préoccupation qu'on a, c'est de se dire, compte tenu que les seuils d'odeur sont des seuils définis sur des populations qui ont été, si on peut dire, exposées, desquelles on a défini un niveau moyen d'exposition, on se doit d'avoir des préoccupations à savoir: est-ce qu'il est possible que, malgré le fait qu'on respecterait un seuil, il puisse y avoir un certain pourcentage de la population qui puisse manifester ou percevoir cette odeur? Et donc, dans ce cadre-là, je pense qu'il doit y avoir une réflexion qui est faite ou qu'il doit y avoir un mécanisme qui soit mis en place pour que la population, même s'il n'y a pas d'impact santé qui peut être directement relié à la présence d'une odeur, mais qui pourra en avoir des nuisances qui pourront en découler.

1140 À plusieurs occasions, lorsque la Direction de santé publique est impliquée dans certains dossiers particuliers sur l'île de Montréal, souvent, le premier élément qui va être soulevé par la population, c'est les odeurs. Souvent, les gens sont incommodés. Et de là, il va y avoir des travaux qui vont être faits en collaboration avec la CUM. Souvent, le constat qu'on arrive, c'est que d'un point de vue de santé, le niveau n'est pas dangereux au niveau d'une atteinte néfaste sur la santé mais, évidemment, il peut y avoir des préoccupations et des nuisances. Et je pense que les nuisances font partie globalement de l'état de la santé totale des populations et on ne se doit pas de se dire que ce n'est qu'une odeur qui va arriver à l'occasion et, donc, ce n'est pas si grave que ça.

1150 Donc, je pense que ça, ces éléments-là doivent être pris en considération. Et il devrait y avoir une structure qui soit mise en place pour que les populations, qui vont vivre en périmètre de cette entreprise qui pourrait voir le jour, puissent avoir la possibilité d'interagir rapidement avec les organisations qui s'assurent du contrôle de la qualité de l'air par les organismes responsables, mais aussi, au niveau de l'entreprise, puissent manifester rapidement les problèmes, s'ils se présentent, pour qu'il y ait des correctifs qui puissent être réalisés.

1160 C'est un peu la même recommandation qu'on fait au niveau de la CUM par rapport aux polluants atmosphériques. C'est une nouvelle industrie qui s'implante. C'est une technologie qui semble être particulière. On a peu de référence au niveau québécois. Et je pense qu'on devrait avoir, dans une première phase, une certaine forme de vigilance à savoir: qu'est-ce qui va se produire? Ce sont des évaluations qui m'apparaissent adéquates sur papier, mais comment va se dérouler le fonctionnement réel de cette entreprise-là lorsqu'elle sera en place, je pense qu'on se doit de s'en assurer et de mettre des mesures de contrôle plus sévères au départ peut-être, quitte à les assouplir par la suite si on réalise que les atteintes sont présentes, et non pas de travailler à l'inverse.

1170 Je pense qu'on a mentionné beaucoup, tantôt, la préoccupation des citoyens. Je pense qu'en allant dans cet axe-là, ça pourrait être un élément extrêmement important, qui pourrait

assurer les citoyens que tout a été fait à priori et que les mécanismes sont en place s'il advenait des situations qui pourraient être problématiques.

1175 Le dernier point porte sur le risque technologique. Et mon point sur ce volet-là n'est pas
comme tel sur le volet de l'acceptabilité ou de l'importance du risque, mais beaucoup plus sur le
fait que si, effectivement, à partir des différentes analyses qu'on présente, que ce soit à travers
les scénarios normalisés, donc le pire scénario, ou à travers le scénario alternatif, donc ce
qu'on constate, c'est qu'une industrie présente un risque qui peut avoir un impact sur des
populations.

1180 Et donc, notre préoccupation, c'est que des mécanismes soient mis en place pour
pouvoir effectivement alerter s'il advenait. Donc, tout le monde espère que tous les moyens
seront mis en place pour que jamais ces événements-là surviennent. Mais s'il advenait que ces
événements-là surviennent, on se doit - et je pense que ça rejoint les éléments qui ont été
1185 mentionnés tantôt, tout le volet de la perception - effectivement d'avoir démontré que tout ce qui
devait être fait a été fait ou a été pensé pour rassurer la population que, si effectivement
l'événement malheureux survenait, que les mécanismes, soit d'alerte, soit d'avis, ont été mis
en place et qu'on s'est fixé des standards, à savoir: quel était le taux d'atteinte qu'on voulait
avoir dans les populations, le temps qu'on voulait pour rejoindre ces populations-là, que ce soit
1190 des temps qui soient réalistes avec des scénarios.

Souvent, celui qui va être utilisé ou qui va être souvent présenté comme étant un
élément intéressant, c'est souvent le scénario minuté, le scénario minute par minute. Donc, ce
scénario permet d'ordonnancer un certain nombre d'éléments et de voir si, dans le temps, on
1195 est capable d'arriver à faire nos étapes au moment où ça devrait être fait.

Ce qu'on constate avec le risque technologique, ce sont des événements qui se
déroulent rapidement. Et donc, si un événement se déroule rapidement, on se doit d'être
capable de réagir rapidement pour alerter les populations pour qu'elles puissent se protéger face
1200 à ce risque-là. Et je pense que c'est un élément qui devrait...

Et c'est un élément que nous, on en fait la recommandation, c'est que si effectivement
les organisations qui sont en place, que ce soit au niveau municipal ou des regroupements de
municipalités ou des comités comme le CMMI, sont en mesure de mettre en place des
1205 systèmes d'alerte et d'avis conjoints, tant mieux, ce sera un système qui pourra être utilisé pour
différentes situations. Mais si ces systèmes ne sont pas en place au moment où une usine
s'implante, cette usine-là doit avoir la responsabilité de gérer son propre risque et de pouvoir
diffuser, au niveau des populations, des mécanismes qui vont les protéger si advenant un
accident survenait.

1210 Ça résume globalement le mémoire.

LA PRÉSIDENTE :

1215 Je vous remercie, monsieur Lefebvre. Avant de débiter avec nos questions, j'aurais un document qui est mentionné dans le forum sur l'environnement du 25 septembre. C'est une étude qui a été faite en 1998 par le Regroupement montréalais pour la qualité de l'air et il est dit que ce regroupement-là est conçu principalement du DSP Montréal Centre-Ville. Et cette étude s'intitule *La pollution atmosphérique et les impacts sur la santé et l'environnement dans la grande région de Montréal.+. Est-ce que ce serait possible de nous déposer cette étude-là, s'il vous plaît?

M. LUC LEFEBVRE :

1225 Oui. Monsieur Walker pourra me confirmer mais, effectivement, notre organisation participe et je pense qu'on pourrait vous faire parvenir les documents auprès de la Commission.

LA PRÉSIDENTE :

1230 Merci. Et l'autre point, c'est que la Direction de la santé publique de Montréal-Centre est à produire un document définissant l'ensemble des étapes, que vous mentionnez dans votre mémoire, pour la réalisation des évaluations de conséquence sur la santé des accidents industriels majeurs et leur communication publique.

1235 **M. LUC LEFEBVRE :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1240 Vous en êtes rendus où dans cette étude-là? Est-ce que ça va être produit bientôt?

M. LUC LEFEBVRE :

1245 Idéalement, ça devrait être produit au cours des prochaines semaines. Donc, c'est un document qui est à la fin, donc à l'étape de l'édition, si on peut dire, et donc devrait être rendu public incessamment.

1250 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que c'est possible d'en avoir une version préliminaire?

1255 **M. LUC LEFEBVRE :**

Oui, on pourrait vous transmettre une copie de travail, un document de travail qui est la version actuelle.

1260 **LA PRÉSIDENTE :**

On apprécierait beaucoup. Merci.

Alors, je vais passer la parole à monsieur Labrie, s'il vous plaît.

1265 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

1265

Monsieur Lefebvre, dans vos recommandations de systèmes d'alerte et d'avis, vous mentionnez des moyens comme des sirènes et des radios spécialisées commerciales. Vous avez mentionné tout à l'heure qu'en l'absence de moyens à la disposition de la communauté, qui devraient être de l'initiative du CMMI, en l'absence de cette initiative-là, ça devrait être la responsabilité de l'entreprise, Interquisa en l'occurrence, de mettre en place un système d'alerte et d'avis. À quel moment vous voyez ce système-là? Avant la mise en opération de l'usine?

1270

M. LUC LEFEBVRE :

1275

À mon avis, ça devrait être un élément qui devrait arriver à peu près simultanément. Donc, je pense que si on est dans un contexte idéal, il existe déjà des risques sur le territoire, donc il y a des processus qui s'enclenchent. Au niveau du CMMI de l'Est de Montréal, on discute de ce genre d'élément-là. Donc, je pense qu'il pourrait déjà y avoir des travaux qui soient mis en place, et lors de l'établissement ou de la mise en opération de cette entreprise-là, elle se joint à l'intérieur des processus qui sont déjà en place. Mais si effectivement ces éléments-là n'étaient pas là, je pense qu'ils doivent arriver au moment où l'usine démarre. Donc, c'est dans un contexte comme celui-là qu'on doit...

1280

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1285

Mais c'est un système qui devrait servir à l'ensemble des générateurs de risques.

M. LUC LEFEBVRE :

1290

Oui, absolument.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1295 Logiquement. Parce que les critères de vulnérabilité ou les zones d'influence sont différentes d'un générateur à l'autre.

M. LUC LEFEBVRE :

1300 Oui, tout à fait.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1305 Et si ce n'était que le cas d'Interquisa, quel critère de vulnérabilité vous utiliseriez pour le système d'alerte? Le 35 ppm? Le 200 ppm d'acide d'acétique qui était le...

M. LUC LEFEBVRE :

1310 Moi, je pense que ce qui devrait être utilisé, c'est le 35 ppm. Donc, il faut toujours se ramener au niveau des critères ou des valeurs qui sont généralement véhiculées par certains organismes. Dans le cas de l'acide acétique, c'est une valeur temporaire qui a été définie. Donc, il y a des organismes qui définissent un certain nombre de valeurs.

1315 Donc, normalement, ce qui est privilégié, dans un premier temps, c'est d'utiliser ce qu'on appelle les ERPG, les Emergency Respond Planning Guidelines. Donc, c'est des valeurs qui servent justement à la planification des mesures d'urgence. Donc, dans un contexte où ces valeurs ne sont pas définies, il y a des organismes qui ont défini des valeurs temporaires, qui sont les TEEL, donc la 35 ppm pour l'acide acétique.

1320 Et donc, je pense que c'est ce genre de valeur-là qu'on doit utiliser. Cette valeur-là, généralement, ce qu'elle représente, ce sont des valeurs qui, on se dit, on devrait voir dans les populations un certain nombre d'effets. Donc, ce ne sont pas des critères qui vont être sans effets. Ce sont des critères où on va voir apparaître certains effets irritatifs, mais qui ne devraient pas menacer la santé, ne devraient pas entraîner des effets permanents, ils ne devraient pas empêcher la fuite.

1325 Par exemple, si vous êtes à l'extérieur et qu'un produit vous expose pendant quelques minutes, ne vous fait pas d'effets graves mais vous incapacite, dans le sens que vous ne pouvez pas fuir le milieu et réintégrer votre domicile et vous protéger, bien, vous avez une substance qui menace votre vie parce que vous allez peut-être rester à l'extérieur, vous allez augmenter la période d'exposition et, dans ces cas-là, vous allez peut-être aggraver les effets.

1330 Donc, on se doit d'avoir une valeur qui n'est généralement peut-être pas la valeur la plus sécuritaire mais qui, en même temps, permet de s'assurer que même s'il y a des effets, ces effets-là ne seront pas graves, ils vont permettre aux gens de se protéger.

1335 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Qui est le 35 ppm, dans le cas de l'acide.

1340 **M. LUC LEFEBVRE :**

Oui.

1345 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Mais si on considère le scénario alternatif, c'est-à-dire le scénario le plus possible, compte tenu des mesures de mitigation mises en place, des mesures passives, dans des conditions climatiques défavorables, la zone d'influence va jusqu'à 6 kilomètres et...

1350 **M. LUC LEFEBVRE :**

3 kilomètres, dans le scénario alternatif, si je ne me trompe pas.

1355 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Oui, mais pour des conditions défavorables.

1360 **M. LUC LEFEBVRE :**

Défavorables.

1365 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Il me semble que c'était jusqu'à 6 kilomètres. Est-ce que vous êtes conscient de la population qui...

1370 **M. LUC LEFEBVRE :**

Oui, tout à fait. Je pense qu'effectivement, c'est de ça qu'il faut être conscient, qu'on a des populations qui sont à l'intérieur de ces rayons-là et qui peuvent être exposées donc à des substances. Donc, je pense qu'effectivement, on se doit de regarder quelles sont les populations qui peuvent être affectées.

1375 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Et ce système de radios spécialisées là, vous pouvez nous donner des références à quel endroit c'est utilisé?

M. LUC LEFEBVRE :

1380

Oui.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1385

Est-ce qu'il y en a d'autres, ici, au Canada?

M. LUC LEFEBVRE :

1390

À ma connaissance, je ne crois pas qu'il y en ait au Canada. C'est, comme le disait monsieur Lacoursière, ce sont surtout des éléments qui ont été utilisés ou qui ont été testés au niveau américain. Je pense qu'il y en a au niveau européen. Il y a des publications qui ont été faites sur ces éléments-là et qui ont tenté de définir les taux d'efficacité d'atteinte des populations. Et donc, oui, effectivement, je pourrais vous mettre...

1395

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Et c'est le moyen le plus efficace pour rejoindre la population? Après un système de sirènes, une fois que le gens sont avisés, ils vont syntoniser une radio spécialisée qui va transmettre un message.

1400

M. LUC LEFEBVRE :

1405

À vrai dire, c'est un peu ça. C'est un système double. C'est ce qu'on appelle des systèmes d'alerte et d'avis, donc qui viennent compléter et qui viennent atteindre, finalement, ce qu'on pourrait dire le taux d'efficacité le plus important.

1410

D'avoir un système d'alerte, en soi, est intéressant. Mais si on ne sait pas quel est le message qui est véhiculé, est-ce que ça nous dit de sortir, de rentrer, de se protéger, que ça va durer 5 minutes, que ça va durer 20 minutes, etc., etc., quel est le message qui est véhiculé. Une sirène ne peut pas tout véhiculer en même temps et ne peut pas, surtout si on a un système de communication communautaire, véhiculer tous les risques en même temps et tous les messages de tous les risques en même temps. On se doit d'avoir un système d'alerte qui nous indique qu'il se passe quelque chose et on se doit d'arriver vers un canal où l'information puisse nous dire: *Voici ce qui se produit, voici ce que vous avez à faire et on vous tiendra au courant éventuellement de l'ensemble des éléments.+ Et je pense que c'est ce genre d'éléments là qui doit être promu.

1415

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1420

Et pour implanter un système comme ça, est-ce que vous avez une idée de l'ordre des coûts par 10 000 ou 100 000 habitants?

M. LUC LEFEBVRE :

1425 Aucune idée.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1430 Et dans le cas d'un accident majeur, toujours dans le cas du pire risque qu'on puisse rencontrer dans le projet d'Interquisa, un condenseur de réacteur d'acide acétique, quel avis vous donneriez à la population via la radio spécialisée? D'entrer à l'intérieur? De se camoufler? De fermer...

M. LUC LEFEBVRE :

1435 Oui, tout à fait. Et c'est même probablement dans une des recommandations qui pourrait être généralisée à un très grand nombre de risques industriels. Dans bien des cas, ce qu'on réalise, c'est que l'événement est de courte durée. Le moment entre l'événement et le moment où les populations peuvent être affectées est assez court, donc laisse peu de possibilité à entrevoir de l'évacuation. Et donc, dans un contexte comme celui-là, qui est aussi court, dans le sens qu'il va arriver rapidement mais va rapidement diminuer, s'estomper, donc dans ce cas-là, souvent ce qu'on constate, c'est que le confinement s'avère la solution la plus efficace pour protéger les populations.

1445 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

 Je n'ai pas d'autres questions, merci.

LA PRÉSIDENTE :

1450 Monsieur Béland.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1455 Bonsoir, monsieur Lefebvre!

M. LUC LEFEBVRE :

1460 Bonsoir!

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

 Quels sont les effets du SO₂ sur le système respiratoire?

1465 **M. LUC LEFEBVRE :**

Bien, les effets, c'est un irritant pulmonaire. Donc, ce qu'on va voir apparaître lors d'une exposition, le SO₂, lorsqu'il va rentrer à l'intérieur du poumon, va provoquer une irritation, va être un acide, si on peut dire, à l'intérieur des parois pulmonaires.

1470

Donc, les populations qui sont les plus sensibles sont généralement ceux qui ont des problèmes pulmonaires chroniques, bronchitiques, asthmatiques, des personnes donc qui ont une certaine déficience, si on peut dire, à l'intérieur du système pulmonaire. Ces gens-là, l'exposition à cet irritant-là va amplifier les atteintes qu'ils ont, donc va provoquer des réactions de broncho-constriction dans des cas d'exposition importante, va provoquer des effets de ce type-là.

1475

Souvent, on va pouvoir mesurer. Les paramètres qu'on utilise souvent pour pouvoir être un indicateur précoce d'une atteinte sont les fonctions respiratoires. On va faire faire des tests qu'on appelle de spirométrie. Souvent, quand on va voir le pneumologue, on nous fait souffler pour voir notre capacité pulmonaire. Ce qu'on va se rendre compte c'est chez ces personnes-là, l'exposition à ces substances va réduire la capacité pulmonaire, donc va entraîner ce genre d'effet-là, à priori.

1480

1485

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Ce qui veut dire que quelqu'un qui fait déjà de l'asthme, qui est exposé à du SO₂, va être beaucoup plus sensible ou va réagir plus qu'une autre personne?

1490

M. LUC LEFEBVRE :

Tout à fait, oui, vous avez raison.

1495

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Où est-ce que vous en êtes dans vos représentations ou discussions, votre Direction de la santé publique, avec les autres instances gouvernementales pour arriver à faire abaisser la norme justement pour le SO₂? Est-ce qu'il y a des pourparlers?

1500

M. LUC LEFEBVRE :

Il y a un comité. À vrai dire, il y a des pourparlers qui se font régulièrement. Il y a aussi, au niveau du ministère de l'Environnement, un comité qui a été mis en place, auquel je ne participe pas, mais il y a des gens de notre Direction chez nous qui sont présents et des gens du ministère de la Santé d'autres directions. C'est un comité qui revoit les critères au niveau du ministère de l'Environnement, donc les critères au niveau de l'air, et qui sont effectivement à revoir l'ensemble de ces critères-là. Donc, les travaux qui se font, les gens qui sont présents finalement vont apporter, en fonction de l'évolution des connaissances, des recommandations d'abaissement des normes.

1505

1510

Et je vous dirai que, par connaissance, au niveau du SO₂, il ne devrait pas y avoir, au niveau des gens qui représentent comme tel le volet de l'analyse de risques ou des impacts santé rattachés au SO₂, il ne devrait pas y avoir trop de réticence. Ces gens-là suivent à peu près les mêmes études que nous et constatent que, effectivement, il doit y avoir un abaissement des normes. Et c'est une tendance qui est mondiale actuellement au niveau du SO₂.

1515

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Est-ce qu'il y a des citoyens qui sont impliqués dans ces discussions ou ces rencontres?

1520

M. LUC LEFEBVRE :

À ma connaissance, je ne crois pas. Comme je vous disais, je ne participe pas personnellement, mais je ne crois pas. Je pense que ce sont des représentants du ministère de l'Environnement, ce qu'ils appellent les équipes centrales, il y a des représentants du ministère de la Santé, des représentants d'une nouvelle organisation qui a été créée récemment au niveau de la Santé, l'Institut national de santé publique, et de certaines directions de santé publique plus localement affectées qui participent. Donc, ça compose ce comité, à ma connaissance.

1525

1530

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Une question qui touche l'air intérieur. On a, au cours de ces audiences, entendu des citoyens s'opposer à certaines études ou à certaines représentations comme quoi les problèmes de santé sont souvent causés, ils ne sont pas nécessairement reliés aux émissions des usines et à l'air ambiant, mais à l'air intérieur.

1535

Est-ce que vous faites des études sur ça? Qu'est-ce que vous avez comme données ou comme informations sur l'importance de l'air intérieur dans l'état de santé?

1540

M. LUC LEFEBVRE :

J'aimerais vous répondre précisément. Il y a un groupe chez nous qui travaille effectivement sur le volet de l'air intérieur, des facteurs de risque au niveau de l'air intérieur.

1545

Donc, on a deux groupes. On a un groupe qui travaille actuellement sur tout le volet de l'humidité intérieure qui entraîne des problèmes de moisissure et qui ont des problèmes importants, et qu'on semble de plus en plus importants au niveau des impacts santé. Et il y a un autre groupe qui travaille actuellement sur tout le volet de la combustion du bois par des foyers intérieurs. Et on constate qu'il y a un impact autant au niveau extérieur, mais qu'il pourrait y avoir un impact au niveau de la qualité de l'air intérieur.

1550

1555 Je peux difficilement aller plus en profondeur parce que ces études-là se déroulent et je ne participe pas à ces deux comités comme tels, mais la tendance aussi à ce niveau-là démontre que, oui, la qualité de l'air intérieur a un impact sur l'état de la santé, si on peut dire, globale des individus. On constate que cette qualité de l'air est reliée en partie à la qualité de l'air extérieur. Évidemment, il y a une diffusion de l'extérieur vers l'intérieur, mais il y a aussi tout le volet de la contribution intérieure par des activités qui peuvent être présentes ou à des problèmes de mauvaise ventilation. Mais il y a effectivement une contribution.

1560 Je pense que plus de la moitié, de mémoire, la contribution des dernières études qui avaient été faites, plus de la moitié pourrait associer, à la qualité de l'air intérieur par rapport à la qualité de l'air extérieur, les impacts.

1565 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Est-ce que ce serait logique de penser qu'une maison qui est construite dans un secteur où l'air extérieur est plus pollué qu'un autre, évidemment son air intérieur a plus de chance d'être pollué aussi?

1570 **M. LUC LEFEBVRE :**

C'est évident.

1575 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

De sorte que le problème de santé qu'on attribue à l'air intérieur, en réalité, il peut venir de l'extérieur?

1580

M. LUC LEFEBVRE :

1585 Absolument, ce que vous mentionnez là est tout à fait vrai. C'est-à-dire que donc, évidemment, dans une maison, les contaminants qu'on va observer à l'intérieur de la maison généralement vont être en lien avec les contaminants qu'on va avoir. Évidemment, s'il y a des sources intérieures, ces concentrations-là de base vont augmenter, mais le niveau de base, on aurait de la difficulté à croire que les concentrations à l'intérieur seraient à un point tel plus bas.

1590 Donc, il faudrait avoir des systèmes de filtration qui permettent de s'assurer que l'air qui rentre de l'extérieur soit filtré avant de rentrer; ce qui, à mon avis, n'est pas vraiment le cas dans les habitations que nous avons. Ce qui fait que les concentrations dans une maison où on n'aurait pas de source additionnelle, on se devrait d'observer ou d'avoir des niveaux qui seraient à peu près du même ordre des concentrations qu'on aurait dans l'air extérieur.

1595 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Lors de la première partie de l'audience, vous nous avez présenté une série de données sur l'état de santé des différents quartiers ou CLSC de l'île de Montréal, qui démontraient que certains problèmes étaient plus fréquents ici et dans certains autres quartiers.

1600 Et vous avez aussi présenté des données ou discuté ou répondu à une question qui portait sur la relation entre l'économie, c'est-à-dire j'oublie le terme, mais le niveau socio-économique d'une famille et son état de santé, où la fréquence de maladie est plus grande en relation avec la pauvreté. Quelqu'un l'a dit en deuxième partie, ici. Je crois que c'était les représentants des travailleurs qui disaient qu'un des facteurs importants de la santé, c'est la pauvreté.

1610 On a entendu aussi, en deuxième partie de l'audience, quelqu'un nous dire qu'à Pointe-aux-Trembles, bien que la moyenne des revenus soit élevée, qu'il y a en fait deux sous-populations, qu'il y a un premier groupe de gens qui sont plus fortunés, un deuxième groupe qui est moins fortuné, de sorte que la moyenne n'explique pas grand-chose, il faut regarder ces deux médianes.

1615 Ma question est la suivante, dans les données que vous avez présentées, qui viennent du CLSC Pointe-aux-Trembles -- je ne sais pas comment il s'appelle exactement? C'est son nom?

M. LUC LEFEBVRE :

1620 C'est le CLSC J. Octave-Roussin.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1625 J. Octave-Roussin, qui comprend Mercier-Est et Pointe-aux-Trembles?

M. LUC LEFEBVRE :

1630 Oui, Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1635 Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles. Est-ce que dans les données que vous récoltez sur ces gens, vous êtes capable de différencier le niveau socio-économique et d'aller voir ces données et voir si ça se corrobore?

M. LUC LEFEBVRE :

1640 Au niveau des données que j'ai présentées, à vrai dire, non, mais ce sont des données, à vrai dire, ce sont des données brutes qui peuvent être travaillées par la suite. Donc, toute l'information qui a servi à établir les données de base sont disponibles. Et donc, généralement, ce qui se fait soit au niveau de la Direction de santé publique, dans une deuxième phase, c'est de tenter de retravailler ces données-là de façon plus précise. Ou ce sont des éléments qui sont faits à l'échelle locale. Donc, certains CLSC vont quand même commencer à travailler et voir
1645 effectivement sur certains paramètres qu'est-ce qui peut se présenter au niveau de ces populations.

1650 Donc, ça, c'est des choses qui effectivement doivent être faites, parce que, bon, vous l'avez constaté, moi, j'avais un malaise de présenter des données qu'on ne peut pas vraiment interpréter. Donc, ce n'était que des données brutes. C'est un peu difficile de ne pas pouvoir faire des liens qu'on aimerait pouvoir faire. Et je pense qu'à partir du moment où on va un peu plus loin dans les données, qu'on fait d'autres analyses et qu'il y a d'autres études qui sont plus poussées, on peut effectivement tenter de tirer des hypothèses et de voir si ces hypothèses-là ont une certaine validité, et jusqu'où elles peuvent avoir des conséquences.

1655

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1660 Parce qu'il me semble qu'on aurait la situation idéale si on a deux groupes de population, une plus favorisée, une moins favorisée, mais qui respirent le même air, de voir une fois pour toutes s'il y a un lien entre les deux. Est-ce que ce serait très difficile d'aller chercher ces données pour faire l'étude?

M. LUC LEFEBVRE :

1665

Bien, les données existent, comme je vous dis, les données existent. Je pense qu'il peut y avoir un certain niveau de travail qui peut être fait à partir des données. Je pense qu'il pourrait y en avoir aussi d'autres un peu plus en profondeur.

1670

Donc, dans le volet de l'épidémiologie, je pense qu'il pourrait y avoir certaines pistes, bien que ce n'est pas mon domaine, mais je pense qu'il pourrait y avoir ce qu'ils appellent des études préliminaires, donc pour tenter de vérifier si certains facteurs de risques ou certains comportements ou certains paramètres qui, à priori, pourraient être des facteurs explicatifs, sont réellement des facteurs explicatifs ou s'il n'y aurait pas des facteurs autres qui pourraient influencer d'autres éléments.

1675

Moi, je pense que ces éléments-là pourraient effectivement apporter un éclairage additionnel et soit rassurer, soit informer ou soit donner un éclairage nouveau au niveau de la population.

1680

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Je vous remercie.

1685

LA PRÉSIDENTE :

Alors, moi, j'aimerais vous demander si, par exemple quand on a parlé d'aménagement du territoire - on en a parlé hier soir, je pense, en Angleterre; ce soir, on a mentionné qu'on regarde surtout au niveau des distances par rapport aux conséquences - j'aimerais savoir si c'est une chose que le DSP, ici, a regardée ou peut-être d'autres DSP en région qui ont à travailler avec des projets qui peuvent avoir une conséquence sur la santé, est-ce que vous avez regardé les distances, vous, pour installer, par exemple, le CLSC ou des hôpitaux, avec lesquelles vous seriez à l'aise? Est-ce que ça a été regardé?

1690

1695

M. LUC LEFEBVRE :

Non. De mémoire, je ne crois pas qu'il y ait eu, soit dans le cadre de projets particuliers ou de demandes particulières, d'installations, si on pense d'équipements de type de la santé par rapport à des niveaux de risque. J'imagine que, si effectivement des hôpitaux s'implantaient, que ce serait une question.

1700

Il y a deux projets qui sont en préparation. Nous savons que autant au niveau des centres hospitaliers des universités McGill ou Montréal veulent s'implanter sur l'île de Montréal. Les deux veulent s'implanter dans des secteurs où il pourrait peut-être y avoir -- et donc, je suis sûr que cet élément-là serait investigué particulièrement dans ce cadre-là.

1705

Mais jusqu'à présent, non, ça n'a pas été fait et il n'y a pas eu de réflexion non plus qui a été faite jusqu'à présent à savoir quelle pourrait être une distance minimale pour une conséquence ou un niveau de risque, qui serait l'élément à regarder parallèlement.

1710

LA PRÉSIDENTE :

Parce que je pensais aux hôpitaux mais, finalement, comme vous devez prendre soin de la santé des gens, on peut penser aussi aux écoles. On peut quand même extrapoler pour d'autres services publics.

1715

M. LUC LEFEBVRE :

J'aurai tendance à vous dire que je ne vois pas pourquoi on ferait une distinction pour les hôpitaux plus que pour les populations.

1720

Je pense qu'à priori, le seul élément qui pourrait être pris en considération par rapport au volet de l'évacuation, si effectivement on pensait à ce genre d'élément là, si on avait, par exemple, un centre d'hébergement avec des personnes qui ont des problèmes de motricité, et que ce centre a 400 personnes et qu'on se devrait de l'évacuer en fonction d'un risque, je pense que peut-être que oui, il faudrait se poser des questions.

1725

Mais si l'objectif qui est privilégié au départ, c'est des volets, par exemple, de confinement ou autres, je pense que ce qui devrait être regardé ne devrait pas nous amener à se dire: *Dans le cadre de cet hôpital-là, on va lui donner un niveau de risque plus important parce que c'est un hôpital qui a de la population en général.+ Ce serait difficilement...

1730

En tout cas, la réflexion n'a pas été faite jusqu'à présent, mais je pense que ce serait très difficile de dire: *Bien, voici, tel groupe de la population doit être plus protégé dans un risque technologique+, parce qu'on parle bien d'un risque technologique. Dans ce cadre-là, je pense qu'il ne serait peut-être pas bien vu de dire: *Bon, bien, on ne mettra pas un hôpital mais on va construire un secteur résidentiel.+ J'aurais de la difficulté à voir que la Santé publique puisse dire une chose comme celle-là.

1735

LA PRÉSIDENTE :

1740

D'accord. Alors, je vous remercie infiniment de votre contribution. En fait, je dois vous dire que ce n'est pas un précédent que le DSP vienne présenter un mémoire à l'audience, je l'ai vu dans d'autres dossiers. Alors, merci beaucoup.

1745

Nous allons prendre une pause jusqu'à 9 h 05.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

1750 (REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

1755 Nous accueillons maintenant monsieur Bruce Walker du groupe STOP. Bonsoir, monsieur Walker!

M. BRUCE WALKER :

1760 Bonsoir, madame la présidente! Je m'appelle Bruce Walker. Je suis le directeur de la recherche du groupe écologiste STOP. STOP a été fondé, il y a trente ans, et c'est sur l'île de Montréal. On s'occupe des dossiers, on peut dire, régionaux: l'air, les eaux usées, la gestion des déchets, dossier énergétique, etc.

1765 Pour ce soir, on va s'occuper surtout des émissions atmosphériques du projet Interquisa. Donc, j'ai fait le résumé au début plutôt qu'à la fin. Donc, en ce qui concerne le contrôle des rejets des composés organiques volatils, nous sommes plus ou moins bien satisfaits. Mais notre précaution, il faut assurer la bonne surveillance des mesures de contrôle des émissions fugitives et tout ça.

1770 En ce qui concerne les efforts de contrôle des émissions des oxydes d'azote, les NO_x, selon nous, c'est un échec presque total. Et la même chose pour le phénomène régional de la pollution atmosphérique par l'ozone au sol, dont je veux vous donner certains éclaircissements tout de suite.

1775 Il n'y a pas de nouveauté là-dedans, mais je suppose que vous êtes au courant du fait que les oxydes d'azote, ça représente un triple danger pour l'environnement, c'est-à-dire: l'ozone au sol bien connu; les pluies acides, un dossier qui est toujours avec nous, même que ce n'est pas peut-être très populaire à ce moment-là, sauf pour certains fonctionnaires, certains groupes écolos; et également le troisième danger, des oxydes d'azote comme un polluant précurseur pour les aérosols acides, si vous voulez les particules respirables secondaires.

1785 Et les effets sur la santé de l'ozone au sol sont maintenant très bien connus. Je suppose que les membres de la Commission sont familiers avec cette pyramide des effets de la pollution atmosphérique sur la santé publique. Et avec toutes les données épidémiologiques disponibles, il y a des études partout, même maintenant des études ici au Canada, pour la grande région de Montréal, de Toronto, etc., qu'en ce qui concerne le niveau de l'ozone qu'on respire ici dans la région, on a des effets jusqu'au niveau de l'hospitalisation, pas au niveau de la mortalité mais au niveau de la fonction pulmonaire déficiente, ici en bas de la pyramide, où beaucoup de gens sont affectés.

1790 N'oubliez pas que pour le phénomène de l'ozone au sol, qui est un phénomène régional, ce n'est pas quelque chose jusqu'à courte distance de l'usine ou d'une autoroute, c'est plutôt un

phénomène régional. Quand je dis régional, je dis la région du Grand-Montréal ou même le corridor Windsor-Québec, des choses comme ça.

1795

Donc, ces effets sont maintenant très bien connus et documentés même ici, à Montréal. Donc, on ne parle pas du cancer, ici. On parle d'autres types de maladie, surtout des maladies respiratoires et cardio-vasculaires.

1800

La mortalité prématurée, ce n'est pas le cancer après trente ans d'exposition, mais plutôt une mortalité prématurée dans le cas des particules respirables pour une personne âgée qui a déjà une bronchite chronique, qui est déjà malade. Et il y a un décès prématuré de peut-être six mois ou une année. Ces données existent et sont maintenant validées au Canada.

1805

Donc, c'est pour cette raison que pour nous, ce que le promoteur propose de faire, de contrôler les oxydes d'azote, c'est un échec total.

1810

En ce qui concerne les normes ou les critères de l'air ambiant pour l'ozone au sol, le ministère de l'Environnement du Québec et la Communauté urbaine de Montréal, depuis des années, il y avait des critères plus ou moins bien connus, 80 parties par milliard, pour 1 heure, pour les postes d'échantillonnage de l'air ambiant.

1815

Plus récemment, et je sais que pendant la première partie des audiences, vous avez entendu parler des nouveaux standards pancanadiens tout récemment approuvés par le Conseil canadien des ministres de l'environnement lors de leur réunion ministérielle à Québec au mois de juin passé. Je dois vous dire que STOP a participé activement lors de l'élaboration de ces nouveaux standards pancanadiens pour l'ozone et pour les particules respirables, parce qu'à l'échelle nationale, via CCME, il veut impliquer la population dans l'élaboration de ces standards et aussi dans l'élaboration des mesures de contrôle. C'est quelque chose qui n'arrive pas très souvent ici au Québec mais, à l'échelle nationale, on était bel et bien impliqué.

1820

1825

Peut-être que vous savez, le gouvernement du Québec, pour des raisons, je dois dire, purement politiques a décidé de ne pas participer dans l'élaboration de ces standards pancanadiens. Donc, les fonctionnaires du ministère de l'Environnement ou d'autres ministères n'ont pas participé. Je dois vous dire quand même qu'il y avait trois organisations qui sont toutes ici ce soir, qui ont participé, c'est-à-dire évidemment STOP, la Communauté urbaine de Montréal, des collègues de monsieur Bourassa, et la Direction de la santé publique, le patron de monsieur Lefebvre, en réalité.

1830

Donc, le nouveau critère de l'air ambiant donc approuvé par le CCME, c'est 65 parties par milliard sur une base de 8 heures. Et selon moi, ça, c'est plus strict que l'ancien critère horaire de 80 ppb. Et l'impact principal, ça veut dire qu'au lieu d'avoir des dépassements - surtout entre les mois de mai et septembre, parce que l'ozone ça prend de la chaleur, c'est une réaction photochimique - au lieu d'avoir des dépassements sur l'île de Montréal et quelques banlieues nord et sud, on aura maintenant, à l'avenir, des dépassements même dans les banlieues d'ouest. Donc, ça deviendrait un impact plus régionalisé maintenant.

1835

1840 Aux États-Unis où on a, selon l'Environmental Protection Agency, on a des vraies
normes d'air ambiant, normes dans le sens légal. C'est-à-dire aux États-Unis, ces normes d'air
ambiant pour l'ozone sont légalement applicables aux sources fixes, aux nouvelles sources
fixes, aux sources fixes existantes et même aux sources mobiles. Et il y a trois ans, le
gouvernement fédéral a déclenché un processus pour rendre plus strictes les normes pour
l'ozone de 120 parties par milliard, 1 heure, jusqu'à 80 parties par milliard, 8 heures, qui a
1845 déclenché toute une controverse et des poursuites juridiques partout. Et le dossier se trouve à
l'heure actuelle devant la Cour suprême américaine.

À ce sujet-là, les États-Unis imposent ces normes légalement applicables, très strictes,
parce que le gouvernement fédéral a obligé de faire ça en vertu de cette loi, la Clean Air Act
américaine, que l'ancien président Bush a signée il y a dix ans presque exactement, le 15
1850 novembre 1990. Et l'agence américaine de l'environnement, EPA, a obligé par la suite de faire
adopter des normes d'air ambiant légalement applicables sans prendre en considération les
impacts économiques. Ces normes d'air ambiant, selon cette loi-là, peuvent être basées
uniquement sur l'impact sur la santé ou l'impact sur l'environnement, mais pas l'impact sur
l'économie.

1855 De l'autre côté, les mesures de contrôle à imposer éventuellement afin de respecter ces
critères ou ces normes-là, ah! oui, il y a toujours la question des coûts-bénéfices et tout ça,
l'impact sur l'industrie. Ça, c'est un gros dossier même dans la campagne électorale à
Washington, à l'heure actuelle. Donc, si le fils de monsieur Bush devient président dans deux
1860 semaines, il veut déchirer une grande partie de cette loi-là, avec un impact très négatif pour le
Canada parce que, évidemment, une partie de notre smog vient des États-Unis, une partie de
notre smog vient de l'Ontario. Donc, il faut avoir les normes plus sévères et pas moins sévères.

1865 Donc, quel est le lien avec notre projet? Donc, ce que le gouvernement du Québec
propose dans l'application du Règlement sur les qualités de l'atmosphère qui a...

1870 Je dois vous mentionner, je dois féliciter la Commission du fait que ce projet de
modification au Règlement sur la qualité de l'atmosphère, selon le ministère de l'Environnement
du Québec, ce n'est pas un document public, mais à cause de la Commission, le Ministère a
été obligé de déposer cet avant-projet de règlement devant la Commission. Et pour la première
fois, le public et moi, nous avons l'accès.

1875 Donc, je suis allé au centre de documentation du BAPE au Complexe Desjardins, j'ai
fait des photocopies et voilà. Maintenant, pour la première fois, j'ai droit d'accès à un document
qui, même aujourd'hui, est considéré par le Ministère comme un document secret, parce qu'il
faut attendre sa prépublication dans la Gazette officielle du Québec et tout ça pour une période
de soixante jours. Donc, je voudrais féliciter la Commission du fait -- un des avantages de la
tenue des audiences publiques, on divulgue des choses qui sont d'une façon générale cachées.

1880 Donc, le gouvernement du Québec propose une norme d'émissions pour les oxydes d'azote pour une nouvelle chaudière industrielle de 40 grammes de NO_x par gigajoule et, selon l'étude d'impact, ça implique une masse, un tonnage, si vous voulez, de 113 tonnes de NO_x par année de cette nouvelle source.

1885 D'où viennent ces chiffres-là? Ils viennent directement d'une ligne directrice nationale préparée par le Conseil canadien des ministres de l'environnement, en vertu du plan de gestion oxydes d'azote et composés organiques volatils, sur lequel STOP est bel et bien impliqué depuis au moins dix ans. Et j'étais même membre du groupe de travail multipartite qui a élaboré cette ligne directrice, notamment qui s'applique surtout aux nouvelles chaudières industrielles et
1890 commerciales, dont le cas de la compagnie Interquisa.

 Je vous donne juste une autre page de ce document, CCME, qui n'est pas évidemment un règlement, c'est juste une recommandation. On laisse à chaque compétence juridique, de la Province de Québec, de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de faire adopter ces
1895 recommandations ou non.

 Donc, ici, on parle des limites d'émissions réalisables. C'est pour le gaz naturel et pour une chaudière avec une capacité qui dépasse 105 gigajoules à l'heure. Donc, les limites d'émissions réalisables entre 29 jusqu'à 49, on a choisi le chiffre 40, peut-être entre les deux,
1900 ce qui est réalisable pour une nouvelle fournaise sans passer par, si vous voulez, la technologie californienne où les normes sont tellement plus sévères pour les émissions des oxydes d'azote. Mais un taux d'émissions plus bas que 40 est *achevable+.

 Remarquez, en bas de la page, il n'y a pas toujours de consensus dans ces groupes de travail. Et dans le cas, j'ai enregistré ma dissidence comme membre du groupe de travail et c'est enregistré là. Malheureusement, les ministres, lors de la discussion et publication de cette norme-là, n'ont pas accepté ma dissidence. Donc, ils ont approuvé le chiffre de 40 plutôt qu'un chiffre plus strict.
1905

 Donc, l'idée d'avoir des lignes directrices nationales, c'est de créer ce qu'on appelle en anglais *a level playing field+ pour toutes les industries, dans toutes les compétences juridiques. Mais il faut rappeler qu'un autre objectif, c'est d'avoir les normes minimales partout au pays afin d'éviter des *pollution havens+. Mais c'est implicitement inclus dans ces débats-là que, dans les régions où on a déjà beaucoup de pollution par l'ozone ou par les précurseurs de l'ozone, les oxydes d'azote et les composés organiques volatils, il faut adopter des mesures plus strictes pour les sources nouvelles, pour les sources existantes, pour les véhicules automobiles, pour les poêles à bois, etc., etc. Évidemment, STOP s'occupe de toute une gamme de ces stratégies-là à l'échelle régionale et même à l'échelle nationale.
1915

 Donc, pour une nouvelle chaudière industrielle qui veut s'implanter à Rimouski ou au Témiscamingue, STOP dit 40 grammes de NO_x par gigajoule, ça suffit. Pour une nouvelle usine qui veut s'implanter ici dans l'est de la Ville de Montréal, où il y a le *airshed+ - excusez-
1920

moi l'expression - qui est déjà assez contaminé par les précurseurs de l'ozone et par l'ozone comme tel, il faut avoir des normes tellement plus strictes.

1925

Donc, ce qu'on propose dans l'étude d'impact, ce que propose le promoteur, STOP n'accepte pas du tout.

1930

Donc, nos recommandations, un taux d'émissions tellement plus strict, je vous donne l'ordre de grandeur de 30 grammes de NO_x par gigajoule, plus, pas un ou deux, plus deux, un cap annuel de NO_x, c'est-à-dire une masse absolue annuelle que l'entreprise est permise de rejeter dans l'atmosphère. Ça existe déjà au Québec dans le Règlement sur la qualité de l'atmosphère surtout pour les deux fonderies de cuivre au Québec, une fonderie qui se trouve à Rouyn-Noranda et l'autre à Murdochville. Les deux fonderies sont opérées par la compagnie Noranda et ses filiales. Donc, le principe existe déjà.

1935

Plus une autre chose. On a déjà parlé des risques, ici, ce soir. Donc, STOP est prêt à prendre un risque d'acceptabilité sociale de lancer l'idée d'échanger des crédits de NO_x entre les sources de pollution, *emission trading+ en anglais.

1940

Depuis trois ans, STOP est membre actif d'un projet pilote en ce qui concerne les permis échangeables surtout pour les oxydes d'azote et surtout dans la Province de l'Ontario. Il y a quatre ans, quand ce groupe projet pilote qui s'appelle *Pilot Emission Reduction Trading+, PERT, ce groupe de travail a invité le ministère de l'Environnement du Québec, a invité l'Association industrielle de l'Est de Montréal et peut-être d'autres associations industrielles et, à ma connaissance, le ministère de l'Environnement du Québec et l'AIEM ont décidé tous les deux de ne pas participer. STOP a décidé de participer. Et donc, nous avons participé à l'élaboration d'un règlement modèle et aussi de certaines créations de crédits de divers types.

1945

Je ne suis pas ici pour vous dire: *Ah! un appui sans condition à un programme des permis échangeables pour les NO_x.+ Il faut imposer des critères sévères, des règles de jeu. Il faut s'assurer que dans certains programmes, il y a des bénéfiques nets à la qualité de l'air, même en aval de la création des crédits.

1950

Quand je prends le train à Toronto une fois par mois, quand on fait le tour de la table, je dis: *Bruce Walker de STOP, l'm a downwind stakeholder+, donc je suis là, si vous voulez, pour protéger la qualité de l'air ici au Québec. Donc, on veut éviter juste de permettre la possibilité d'échanger des tonnes d'oxyde d'azote sans faire la dépollution de l'air. Mais on propose des normes plus strictes ici, pour le projet Interquisa, qui impliquent des coûts supplémentaires pour le promoteur. Et donc, nous sommes prêts à considérer un incitatif économique échangeable sur une base assez limitée.

1955

1960

Un autre point que nous avons abordé dans notre mémoire, qui est en réalité -- l'll say this in English: it's a brief brief. C'était juste six pages plus des annexes.

1965

1970 Nous sommes tellement déçus du fait que l'étude d'impact n'ait pas inclus les émissions atmosphériques d'une autre compagnie, c'est-à-dire l'usine pétrochimique Coastal, qui supposément va fournir la nouvelle compagnie Interquisa pour le produit principal, le paraxylène. Et cette usine n'est pas, à l'heure actuelle, n'est pas en fonction. Donc, ici, dans l'Est de l'île de Montréal, si on veut regrouper ensemble tous les ajouts supplémentaires du point de vue de NO_x et COV, ce sont les émissions d'Interquisa plus les émissions de Coastal, donc 354 tonnes de NO_x et 260 tonnes de composés organiques volatils.

1975 Où est-ce que j'ai trouvé ces données-là? Toujours du document qui a été déposé devant la Commission par le Service de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal. Donc, un autre cas où, jusqu'à tout récemment, ce type d'inventaire n'était pas un document public. Je n'avais pas le droit d'obtenir de tels documents. Toujours courtoisie des audiences publiques et tout ça, il y a finalement une certaine transparence dans nos inventaires au moins pour une source.

1980 La Communauté urbaine de Montréal a ce type d'inventaire pour 80 à 90 sources fixes majeures sur l'île de Montréal. Donc, STOP demande, ce soir, ou propose à la Commission, ce soir, de demander à la Communauté urbaine de Montréal de rendre publics sur une base régulière tous ces inventaires des sources fixes d'émissions des sources ponctuelles.

1985 La Communauté urbaine de Montréal a tout récemment créé un site Web pour son réseau d'air ambiant, qui est un excellent site Web. Donc, STOP propose que la CUM ajoute ou dois-je dire la Communauté urbaine de Montréal et/ou la nouvelle Communauté métropolitaine de Montréal ajoute à son site Web l'inventaire de ces sources fixes. Parce que je suis d'accord, il faut avoir plus de transparence.

1990 À ce sujet, j'ai juste une acétate de plus. Ce n'est pas écrit dans notre mémoire, mais je voudrais vous donner - deux, trois minutes - l'expérience de STOP avec les comités de suivi. Donc, STOP appuie l'idée d'un comité de suivi. Ça ne veut pas dire que STOP appuie l'implantation éventuelle du projet tel que proposé à l'heure actuelle, mais si une nouvelle usine va s'installer, il faut avoir un comité de suivi.

2000 Selon notre expérience, on a l'expérience avec le lieu d'enfouissement des cendres d'incinération de la station d'épuration des eaux usées de la Communauté urbaine de Montréal, qui a lieu à Montréal-Est, ce qu'on appelle à l'époque la carrière Démix. Et ce comité de suivi s'était créé par décret du ministère de l'Environnement. Ce projet a passé par les audiences publiques du BAPE en 1995 et STOP a fait la recommandation qu'il y ait un comité de suivi. Le BAPE à l'époque a accepté la recommandation et le Ministère lui-même, et ça se trouve dans le certificat d'autorisation.

2005 L'autre cas, le cas de la compagnie chimique Solutia à Ville LaSalle, comme Interquisa, la compagnie Solutia est membre de l'Association canadienne des fabricants des produits chimiques. Donc, c'est une obligation volontaire pour les membres de l'Association d'avoir un comité de suivi.

2010

Je ne suis pas résidant autour, dans un rayon de 2 kilomètres de ces deux sites. Ça, c'est une de nos recommandations, oui. Pour les membres, pour le membership, il faut privilégier les citoyens autour du site, mais il ne faut pas limiter le membership à ce type de personne là. Il faut évidemment, au début, privilégier les citoyens, les groupes qui ont participé

2015

aux audiences publiques et il faut avoir également des personnes-ressources, comme des représentants du ministère de l'Environnement et du Service de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal.

Merci beaucoup et j'attends vos questions.

2020

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Walker. Je vous remercie des compliments que vous nous donnez, mais je dois être honnête, on a peu de mérite parce que finalement les versions du projet de règlement sur la qualité de l'atmosphère ont déjà été déposées aussi sur d'autres commissions, dont Alcan Beauport. Alors, c'était déjà public.

2025

Et quant aux données, les inventaires des sources fixes, ce que monsieur Bourassa nous avait dit en première partie, c'est qu'il y a l'inventaire national des rejets de polluants, qui est un site sur Internet d'Environnement Canada, et semble-t-il, vous avez ces données-là.

2030

M. BRUCE WALKER :

En ce qui concerne la deuxième partie, oui, chez STOP, nous sommes très familiers avec l'inventaire national des rejets polluants d'Environnement Canada. J'ai personnellement participé au comité aviseur au ministère de l'Environnement du Canada, il y a huit, neuf ans, en ce qui concerne la création du nouvel inventaire à l'époque, l'INRP.

2035

Et la raison principale que j'ai manqué la première partie de vos audiences, ce n'était pas parce que je n'ai pas reçu votre avis dans mon publi-sac, mais c'est parce que cette semaine-là je me trouvais à Toronto et à Ottawa en ce qui concerne des réunions du Comité consultatif multipartite, dont une réunion de deux jours en ce qui concerne des modifications à l'inventaire national des rejets polluants.

2040

Mais il y a un point important. L'INRP, à l'heure actuelle, n'inclut pas les polluants atmosphériques conventionnels tels que bioxyde de soufre, des oxydes d'azote, composés organiques volatils comme une classe de polluants et les particules respirables. C'est une lacune importante. Donc, ce qu'on trouve dans ces inventaires des sources fixes sur l'île de Montréal c'est de la nouvelle information pour le public. Merci.

2045

2050

LA PRÉSIDENTE :

2055 D'accord. Alors, nous prenons bonne note de ça. J'aimerais d'abord vous demander, sur votre projet dont l'acronyme que vous nous avez donné là, c'est PERT, on va regarder ça, Pilot Emission Reduction Trading, est-ce que c'est possible de nous dire pourquoi le ministère de l'Environnement a refusé de s'associer à ce projet-là?

M. BRUCE WALKER :

2060 J'hésite à parler pour un autre organisme, mais je peux vous dire, ce n'était pas pour des raisons politiques, ce n'était pas un boycottage comme dans le cas de l'élaboration des standards pancanadiens. Je pense que c'était peut-être plutôt pour des raisons logistiques, ça coûte cher d'aller du Québec à Toronto une fois par mois par avion et tout ça.

2065 Une autre raison, le projet pilote PERT, au début, c'était axé surtout vers les crédits des oxydes d'azote en Ontario. Pourquoi? À cause de cinq centrales thermiques alimentées par le charbon en Ontario, qui sont des grandes sources de pollution d'oxyde d'azote, bioxyde de soufre, du mercure, etc., qui en grande partie tombent sur nous ici au Québec, c'est-à-dire les centrales thermiques qui appartiennent à Ontario Power Génération, qui est un des grands appuieurs de ce projet pilote. Il y a d'autres associations industrielles en Ontario qui participent également.

LA PRÉSIDENTE :

2075 C'est parce que nous, on est resté un petit peu perplexes par rapport à la proposition que vous faites. Et je pense que jusqu'à un certain point, on comprend la position du ministère de l'Environnement, parce qu'il ne semble pas exister des choses dans la loi qui nous permettraient au Québec de faire un échange comme celui-là. Je ne sais pas si, en Ontario ou aux États-Unis, la loi le prévoit; mais ici, ce n'est pas indiqué.

2080 **M. BRUCE WALKER :**

2085 Aux États-Unis, la loi le prévoit. La loi fédérale, il y a dix ans, signée par le président Bush il y a dix ans, a même exigé un programme qui s'appelle *Cap and Allowance+ pour les émissions du bioxyde de soufre, le SO₂, pour toutes les centrales thermiques fossiles aux États-Unis. Et plus récemment, il y a un programme pour les oxydes d'azote dans 22 états américains, c'est-à-dire dans le Nord-Est des États-Unis et aussi dans le Mid-West.

2090 Donc, comme j'ai dit tantôt, le phénomène de l'ozone au sol, de smog, c'est un phénomène régional. Et donc, c'est comme le phénomène des pluies acides transport à longue distance, surtout des oxydes d'azote des grandes cheminées. Donc, il y a un programme de permis échangeables pour les oxydes d'azote.

2095 Mais un point important, c'est assez fréquemment perçu au Canada les permis échangeables: *Ah! ce n'est plus nécessaire de réduire les émissions de pollution. On peut

2100 simplement acheter des crédits ailleurs.+ Donc, un programme efficace, il faut avoir un niveau de contrôle strict et pour certaines sources ponctuelles, municipalités, sources mobiles: *Ah! mon Dieu, ça coûte cher+, ce serait difficile à achever la limite selon la date limite prévue dans la loi, le règlement. Donc, un programme de permis échangeables donne une certaine flexibilité économique d'acheter des permis d'autres sources.

2105 Ce qu'on propose ici, c'est quelque chose de très limité peut-être pour d'autres sources ponctuelles situées également ici dans l'Est de l'île de Montréal. Je peux les nommer, mais je pense que ce n'est pas nécessaire.

2110 Mais juste pour donner un exemple, si le ministère de l'Environnement et la Communauté urbaine de Montréal acceptent notre proposition, et d'ici quelques années, la compagnie Interquisa dit à la fin de l'année, mon Dieu! ce serait difficile de respecter le cap, le quota, si vous voulez, de 60 tonnes par année, la compagnie pourra chercher des crédits ou acheter des crédits d'oxyde d'azote des automobilistes qui ont des vieilles voitures.

2115 Et avec la mise en vigueur, d'ici l'an 2002, d'un programme obligatoire d'inspection des émissions des véhicules automobiles que le ministre de l'Environnement, monsieur Bégin, a annoncé il y a deux semaines - pour nous, une grande victoire - si ce programme, si le design est bon et tout ça, il y a toute une gamme de questions à cet égard-là, mais dans l'éventualité d'un tel programme, pour certains automobilistes il y a certaines difficultés pour une vieille voiture qui date du début des années 80, qui ne passe pas le test d'inspection, par la suite il faut effectuer des réparations et revenir pour refaire le test d'inspection des émissions. Donc, s'il y a des sources fixes qui cherchent des crédits de NO_x, il peut dire: *Ah! je suis prêt à acheter votre minoune, de vous payer 300 \$, 400 \$+ pour assurer la retraite ou, si vous voulez, la mise à la ferraille de ce véhicule-là. L'idée, c'est de réduire les émissions.

2125 Donc, dans le projet pilote de l'Ontario, Ontario Power Generation a déjà effectué ce type de projet pilote. Ontario Power Generation a payé pour la mise à la ferraille de plus d'une centaine de véhicules en Ontario. Évidemment, il faut bien s'assurer que le programme est crédible et vérifiable, quantifiable et les réductions sont réelles. Par exemple, il faut absolument éviter l'hypothèse suivante: *Ah! mon Dieu, il y a du profit pour des minounes partout+, il y ait des gens qui commencent à importer des minounes du Témiscamingue ou de Thunder Bay. C'est ça. L'idée, c'est de réduire les émissions dans les zones très polluées comme Toronto, Montréal, etc.

2135 Donc, il y a toujours la possibilité, dans un programme de permis échangeables, qu'il y aura des crédits *bogus credits+. C'est comme n'importe quelle bourse, c'est ça. Donc, ça prend au moins le même niveau de surveillance de contrôle par nos agences réglementaires et peut-être même un niveau plus accentué. Donc, ce n'est pas du tout un *get out of jail free card+.

LA PRÉSIDENTE :

2140

Merci.

Monsieur Béland.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

2145

Bonsoir, monsieur Walker! Comment suggérez-vous qu'Interquisa pourrait réduire de moitié? Vous demandez à peu près une réduction de moitié de ses émissions, de 113 à 60 tonnes.

M. BRUCE WALKER :

2150

Les technologies existent. N'importe quel ingénieur-conseil peut donner des estimations des coûts de contrôle. Il y a diverses technologies, diverses approches. Et dans notre mémoire, nous disons clairement que ce n'est pas le rôle des agences réglementaires d'imposer une pièce technologique ou une autre sur une entreprise. On impose les normes strictes. Et dans ce cas-ci, on dit: afin de minimiser l'impact environnemental régional, il faut avoir une norme sur le taux d'émissions en grammes par gigajoule ou parties par million, si vous préférez, plus un cap annuel pour avoir une bonne protection.

2155

2160

Donc, je peux vous dire quand même, monsieur le commissaire, que ça va prendre plus qu'un brûleur low-NO_x. Pendant la première partie de l'audience, je pense que vous avez vous-même poser des questions sur les brûleurs low-NO_x. Pour ma part, ça, c'est plus ou moins la technologie standard, c'est ça, surtout pour les nouvelles sources. Pour les sources existantes ponctuelles ici, dans l'est de l'île de Montréal et dans l'ouest également, nous avons l'intention, nous avons déjà essayé de pousser la Communauté urbaine de Montréal à adopter des normes pour les oxydes d'azote des sources fixes.

2165

2170

Dans notre mémoire adressé à la Communauté urbaine de Montréal au mois de mai passé, c'est-à-dire le mémoire sur les amendements Interquisa dans le règlement 90 de la Communauté urbaine de Montréal, nous avons fait des propositions à cet effet-là. Malheureusement, le Service de l'environnement et le Conseil de la Communauté urbaine de Montréal n'ont pas retenu nos recommandations. Donc, nous revenons ici ce soir devant la Commission.

2175

Donc, brûleur low-NO_x, plus d'autres technologies dans la chaudière et peut-être, si nécessaire, il y a toute une gamme de technologie post-combustion. Ces technologies existent surtout aux États-Unis parce que les normes, en ce qui concerne les rejets de NO_x des chaudières industrielles, sont plus strictes aux États-Unis. Et je ne parle pas uniquement de l'État de Californie, mais même le cas du New-Jersey, par exemple.

2180

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Ce que vous nous dites, c'est que Interquisa aurait pu choisir une technologie moins polluante, mais elle ne l'a pas fait parce que la norme, ici, leur permet de polluer un peu plus?

2185 **M. BRUCE WALKER :**

Exactement. Donc, comme presque n'importe quelle entreprise ou individu, elle veut respecter les lois et règlements, les exigences. Et selon nous, ces exigences-là ne sont pas assez strictes et c'est une lacune importante.

2190

Je dis très souvent, les oxydes d'azote représentent le polluant numéro 2 dans le contrôle du smog, c'est le polluant numéro 2 dans le contrôle des pluies acides et c'est le polluant numéro 3 peut-être en ce qui concerne les acides aérosols, par rapport aux États-Unis où le polluant numéro 1, à l'heure du jour, à l'heure actuelle, aux États-Unis, ce sont les oxydes d'azote. Donc, les normes sont plus strictes aux États-Unis, les technologies sont très avancées et il y a une grande industrie antipollution américaine afin de respecter ces normes-là.

2195

Donc, les technologies existent. Je ne peux pas vous donner moi-même le coût en dollars par tonne et tout ça, mais ah! oui, les technologies existent, aucun problème pour ça.

2200

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Est-ce que vous avez une évaluation de l'importance relative du transport routier de l'industrie comme contribuant à la pollution atmosphérique dans l'est de Montréal?

2205

M. BRUCE WALKER :

Sur l'île de Montréal, la flotte automobile est la plus grande source des oxydes d'azote. On n'a pas des centrales thermiques électriques comme ailleurs en Amérique du Nord. Nous sommes chanceux avec ça. Mais quand même, on a des sources ponctuelles importantes existantes. Et ça inclut également des chaudières institutionnelles de nos universités, de nos hôpitaux et tout ça. Ce n'est pas juste source industrielle. C'est pourquoi cette ligne directrice du CCME, on parle des chaudières industrielles et commerciales.

2210

Il y a toujours l'argumentation - et je l'entends très souvent dans mes vingt-huit ans chez STOP - en anglais, on dit: *Why are you picking on me? I'm a very small source of the problem.+ Donc, j'entends ça de tous les secteurs industriels, l'industrie automobile, les automobilistes, les camionneurs, les chauffeurs d'autobus de la STCUM qui laissent tourner leur autobus plus de 4 minutes à la fin de la route, les fabricants des poêles à bois et tout ça: *Ah! nous sommes juste une petite partie du problème.+ Et le résultat, c'est qu'il n'y a pas de contrôle.

2220

Donc, pour le smog, on sait très bien, on a appris beaucoup de choses des efforts depuis trente ans aux États-Unis en ce qui concerne l'ozone au sol. Ça prend une approche, un

2225 plan compréhensif. Ce n'est pas juste un règlement ici, un règlement là. Oui, il faut adapter des normes plus sévères pour les véhicules neufs. Il faut avoir un programme obligatoire d'inspection des véhicules automobiles et aussi auprès des camions et les autobus. Et de plus, il faut minimiser l'étalement urbain, etc., etc.

2230 Mais ce n'est pas une question: *Ah! si je fais ça, ce n'est pas nécessaire de faire l'autre chose+, parce que la problématique de l'ozone au sol ne s'arrête pas ici à Pointe-aux-Trembles. C'est régional, ça continue hors l'île de Montréal. Et donc, il faut bien contrôler les nouvelles sources. Et en plus, il faut pousser les agences réglementaires d'exiger des - excusez-moi l'expression - *retrofit+ des sources existantes.

2235 Mais si vous posez la question au promoteur: *Si vous avez deux choix, dans le plan A, respecter les normes très strictes pour les rejets de NO_x de votre nouvelle source dès la première journée d'opération ou, plan B, normes pas très strictes à l'heure actuelle, mais d'ici cinq ans, on va revenir chez vous avec des nouvelles normes et on va imposer chez vous des retrofit dans votre chaudière+, c'est tellement plus difficile du point de vue technique, du point de vue génie, du point de vue coût par tonne d'effectuer un *retrofit+ dans quelque chose qui existe déjà. Donc, il faut établir un précédent positif pour une source nouvelle dans une région qui est déjà très polluée par l'ozone.

2245 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Avez-vous un objectif pour Coastal?

M. BRUCE WALKER :

2250 Je n'ai pas prévu cette question. Sans doute, vous avez deviné que chez STOP, ce n'est pas juste une question de pousser pour les normes plus strictes pour les sources nouvelles, mais aussi de pousser nos gouvernements de réduire les émissions des sources fixes.

2255 Pour les sources existantes, pour répondre à votre question, on exige un *retrofit+ des chaudières industrielles afin de respecter la norme, une norme proposée de 40 grammes par gigajoule. Même moi, je suis prêt à accepter qu'il faut donner un certain temps à ces sources existantes d'effectuer des modifications à leurs chaudières. Donc, 40 grammes par gigajoule comme *retrofit+ des grandes sources existantes qui émettent, par exemple, plus de 50 tonnes
2260 par année, dans une région qui est déjà très contaminée. Et comme j'ai dit, peut-être que ce ne sera pas nécessaire pour une chaudière industrielle à Rimouski ou au Témiscamingue où peut-être il y a d'autres enjeux atmosphériques par rapport à l'ozone au sol.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

2265 Merci, monsieur Walker.

LA PRÉSIDENTE :

2270 Monsieur Labrie.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2275 Monsieur Walker, vous avez parlé de systèmes qui permettraient de réduire davantage les émissions de NO_x pour le projet Interquisa et qui pourraient être un brûleur low-NO_x complémenté par, vous avez mentionné, des technologies qui existent pour réduire davantage. Et vous avez parlé de post-combustion. Est-ce que j'ai bien compris? Est-ce que c'est bien ce que vous voulez dire?

2280 **M. BRUCE WALKER :**

2285 Évidemment, dans les technologies disponibles - excusez-moi, je ne connais pas la plupart des phrases en français - à part du brûleur low-NO_x, on a *over fire air+, c'est aussi le design de *firebox+ et tout ça. Ça, c'est l'avantage d'imposer ça sur une source nouvelle, la nouvelle source. Ce n'est pas juste le brûleur, c'est tout le design de la chaudière et tout ça.

2290 Parmi les technologies post-combustion, il y avait évidemment - et je peux vous donner uniquement en anglais - *selective non-catalitic reduction+ et même plus dispendieux, *selective catalitic reduction+, SCR. Je suis au courant d'une source ponctuelle importante au Canada qui a fait installer *selective catalitic reduction+, c'est une centrale thermique dans la région de Vancouver, qui brûle du gaz naturel de la BC-Hydro. Et dans ce cas-ci, une bonne partie de l'électricité est exportée aux États-Unis.

2295 Donc, il y a deux phénomènes. Il y a le phénomène de smog dans la vallée Fraser, dans la grande région de Vancouver. Donc, le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique et le gouvernement régional, le Greater Vancouver Regional District, qui a la compétence juridique en ce qui concerne la pollution atmosphérique dans son territoire juste comme la Communauté urbaine de Montréal, donc on a des normes plus strictes dans la région où on a des problèmes plus évidents, ces deux gouvernements-là ont imposé ces normes très strictes auprès de cette centrale thermique supposément propre parce que ça brûle du gaz naturel plutôt que du charbon ou de l'huile ou le mazout, et la compagnie a choisi la technologie de *selective catalitic reduction+.

2305 Et peut-être une autre raison, peut-être politique et tout ça, avec la vente de ces mégawatts aux États-Unis, surtout en Californie, on peut dire que l'électricité est si propre que l'électricité produite en Californie où, comme vous savez, les normes sont très très strictes auprès des sources des oxydes d'azote.

2310 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2315 Alors, merci beaucoup, monsieur Walker, de vous êtes déplacé pour venir présenter ce mémoire et aussi partager avec nous votre expertise sur les choses qui se passent ailleurs au Canada. Merci beaucoup.

2320 J'inviterais maintenant monsieur Sylvain Laramée à venir faire sa présentation, s'il vous plaît.

M. SYLVAIN LARAMÉE :

2325 Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires, messieurs, mesdames! Je pourrais vous dire que je suis ici pour diverses raisons, que, bon, de formation, je suis biologiste, que je suis venu à Pointe-aux-Trembles parce que le milieu me plaisait, l'accessibilité aux plans d'eau, la plus grande superficie d'espaces verts à Montréal, la rivière des Prairies, le parc, la relation avec le Vieux Pointe-aux-Trembles, qui est la deuxième plus vieille paroisse de toute l'île de Montréal. Je pourrais vous dire que j'ai étudié en génie civil. Je pourrais vous dire
2330 que j'ai enseigné en urbanisme à l'Université du Québec à Montréal. Je pourrais vous dire que j'ai enseigné à l'Université de Montréal. Je pourrais vous dire que j'ai enseigné ou travaillé dans le domaine de l'environnement et de la faune au gouvernement du Québec.

2335 Mais c'est plus, si je suis ici, comme citoyen et particulièrement, bon, en raison du fait que j'ai une famille, des concitoyens et que la venue de cette entreprise-là m'apparaît de toute manière incongrue et un peu, je vous dirais, une atteinte à l'intelligence humaine. Alors, c'est un petit peu pour ça que j'ai préparé un mémoire et que je compte vous le présenter.

2340 Alors, pourquoi j'ai intitulé le mémoire *Usine d'acide benzoïque dicarboxylique bromé+? On pourrait leur poser la question. On pourrait également poser la question pourquoi l'entreprise a utilisé le terme acide téréphtalique. La Commission pourrait s'interroger également à ce sujet-là.

2345 Lorsque j'ai entendu parler de la venue d'une usine d'acide téréphtalique, malgré ces études-là, je n'ai pas pu comprendre de quoi il s'agissait. Donc, j'ai dû référer à des genres de dictionnaires chimiques et là, j'ai pu comprendre que, bon, on pouvait trouver à peu près huit synonymes qui, dans tous les cas, retrouvaient l'appellation benzoïque, le benzène. Donc, on doit comprendre qu'il s'agit là d'un produit du benzène.

2350 Bien que je ne suis pas chimiste, j'ai d'ailleurs voulu mettre ça en lumière parce que ça m'apparaissait, compte tenu de la réputation négative qu'a le benzène sur la santé, soulever cette préoccupation-là par un titre qui m'apparaissait beaucoup plus précis qu'une appellation *téréphtalique+ qui, généralement, en tout cas, ne semble pas dire grand-chose.

2355 Alors, madame la présidente, messieurs les commissaires, je vous fais une citation, au
départ, de ce qu'on appelle L'atelier d'Histoire de la Pointe-aux-Trembles, qui a écrit un
document, un livre l'an passé dans le cadre du 325e anniversaire de la création de Pointe-aux-
Trembles, comme je vous disais la deuxième plus vieille paroisse. On y est, ici, à l'Enfant-
Jésus. Alors, ces trois historiens-là nous écrivent, et je cite:

2360 *Ce progrès et l'amélioration continue de la qualité de l'environnement de l'extrême-est
montréalais, décrite précédemment...+

- et j'y reviendrai -

2365 *... auront finalement contribué, en moins de deux décennies, à embellir l'image de
Pointe-aux-Trembles aux yeux des Montréalais. Si la mention de Pointe-aux-Trembles évoquait
jadis des industries polluantes et des déboires financiers, aujourd'hui on souligne plutôt son côté
champêtre et son statut de quartier le plus riche - revenu moyen de 40 950 \$ - et le plus
francophone de Montréal. Enfin, Pointe-aux-Trembles dispose encore d'un important potentiel
de développement résidentiel qui favorise non seulement l'arrivée de nouvelles familles, mais
2370 surtout l'enrichissement de la population.+

Alors, je cite la référence.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

2375 Pour le bénéfice de la Commission, il y a eu un projet dans le Vieux-Port de Montréal qui
visait à créer un genre de Walt Disney sur des quais dans une vocation qui ne nous apparaît
pas... en tout cas, qui ne m'apparaît pas, moi personnellement, compatible avec la vocation du
Vieux-Port de Montréal, mais qui plus est contrecarrait un peu les efforts de la Ronde d'offrir des
2380 services de récréation l'été.

Alors, on se tirait dans le pied. Et à un moment donné, les gens du port de Montréal ont
dit: *De toute manière, nous, on n'en veut pas de ça, ici, c'est contraire à la vocation du port
de Montréal.+ Et ça, ça avait été subventionné à grands coups par la Société générale de
2385 financement. Pour dire que ce n'est pas un critère.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

2390 Alors ici on voit, pour le type d'emploi, on peut prendre l'industrie primaire, ce n'est pas
manufacturière, ce n'est pas construction, ce n'est pas transport, ce n'est pas rien de cela.
C'est industrie primaire. Pour la zone d'étude, on crée 4/10 de 1 %. Donc, c'est pour dire que
pour tout le reste, on en crée 100 moins .4, ça fait 99,6 %.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

2395 On peut voir ici: 25,6 % industrie lourde. Donc, on comprend par une mathématique,
alors on comprend que 25,6 % du territoire est utilisé pour de l'industrie lourde. Et ça, ce sont

les données du promoteur. C'est l'étude d'impact. Ce ne sont pas des données que moi, j'ai sorties.

2400

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

Je me suis dit si on prend ce territoire-là, ce 25 % là, puis qu'on l'utilise comme le reste ailleurs, comme ce 75 % là, combien on en créerait d'emplois? Alors, c'est ce que je me suis dit. Et donc si 74,4 % crée 99,6 %, notre 25,6 % créerait 34,3 % d'emplois. Ça, c'est si on utilisait le territoire autrement que pour l'industrie primaire. Donc, on ne créerait pas 4/10 de 1 % des emplois, mais 34,3 %. Donc, l'utilisation possible, 34,3 % sur l'utilisation projetée, 4/10 de 1 %, c'est 86 fois plus. Donc, si on utilisait le 25 % du territoire aux fins comme elles sont utilisées ailleurs, on créerait 86 fois plus d'emplois.

2405

2410

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

LA PRÉSIDENTE :

2415

Merci, monsieur Laramée. On a des questions pour vous. Mais d'abord, je voudrais vous préciser - j'ai fait la précision cette semaine, je pense lundi soir - la notion d'environnement du BAPE, c'est la même notion pour tous les rapports du BAPE. Vous citez celle qui a été utilisée dans le rapport Béarn, mais on utilise toujours la même notion large d'environnement.

2420

M. SYLVAIN LARAMÉE :

Ah! oui? Je l'apprends.

2425

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Béland.

2430

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Bonsoir, monsieur Laramée!

M. SYLVAIN LARAMÉE :

2435

Bonsoir, monsieur Béland!

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

2440

Je voudrais vous poser quelques petites questions qui me sont venues en lisant votre mémoire. À la page 3, vous parlez du benzène produit. Est-ce que vous signifiez par là qu'Interquisa va produire du benzène? Vous voulez dire d'un produit du benzène.

M. SYLVAIN LARAMÉE :

2445

C'est cela.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

2450

Alors vous référez à l'acide benzoïque.

M. SYLVAIN LARAMÉE :

Est-ce que vous pourriez répéter votre question?

2455

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

2460 Je voyais qu'à la page 3, vous parlez: *Une entreprise de production d'un produit du benzène cancérigène+. Vous dites que le benzène est cancérigène, mais est-ce que vous dites aussi que l'acide benzoïque - que vous appelez dicarboxylique, mais qu'on nous a dit qu'il fallait appeler carboxylique, de toute façon l'ATP - est cancérigène?

M. SYLVAIN LARAMÉE :

2465 Vous me demandez si l'ATP est cancérigène?

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

2470 Oui.

M. SYLVAIN LARAMÉE :

Je ne sais pas. Je sais que le benzène l'est, toutefois.

2475 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

D'accord. Donc, vous voulez dire un produit du benzène qui, lui-même, est cancérigène, et non pas l'ATP.

2480 **M. SYLVAIN LARAMÉE :**

Ce que je dis, c'est que le benzène est cancérigène et c'est un produit du benzène, cancérigène.

2485 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

2490 Merci. À la page 12, le terrain, vous dites que l'utilisation du terrain qu'Interquisa se propose d'acheter pourrait être utilisé beaucoup mieux. Vous verriez quoi comme utilisation de cet espace?

M. SYLVAIN LARAMÉE :

2495 Plusieurs scénarios, plusieurs options de développement. Ça peut être des entreprises de transformation. Ça pourrait être des entreprises manufacturières. Ça pourrait être, dépendamment de la volonté, du rapport coût-avantage et de la dépollution qui pourrait être faite, ça peut aller ultimement à être du résidentiel.

Et effectivement, compte tenu de la valeur de ces propriétés-là qui se situent dans le territoire montréalais, cette étude-là, cette évaluation-là m'apparaît, en tout cas, des plus

2500 pertinente, compte tenu du potentiel et de la restauration qui pourrait être faite, effectivement.
Alors, ça peut aller jusque là.

Et effectivement, il faut qu'il y ait une volonté municipale d'en arriver à cela. Et malheureusement, en tout cas, à la présente audience, on n'a pas pu constater, à la lumière
2505 des questions que j'ai posées aux gens de Montréal-Est, qu'il y avait une volonté, une réflexion même, dirais-je, à cet égard.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

2510 Si je poursuis dans la même ligne de pensée, qu'est-ce que vous entrevoyez, vous, comme développement pour Montréal-Est à long terme?

M. SYLVAIN LARAMÉE :

2515 Écoutez, comme je vous répète, monsieur Béland, tout dépendamment des scénarios, des études et de la volonté, des retombées économiques d'un projet, compte tenu de la restauration des sols, on peut aller, techniquement on peut aller jusqu'à du résidentiel.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

2520 Mais je veux dire, pour l'ensemble de Montréal-Est, comment vous voyez l'avenir de Montréal-Est, Pointe-aux-Trembles?

M. SYLVAIN LARAMÉE :

2525 Ah! bon, c'est une autre question ça.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

2530 Oui.

M. SYLVAIN LARAMÉE :

2535 Alors, moi, je le vois intégré, avec les scénarios, en tout cas, je le vois intégré à Montréal comme le reste un peu, avec ses particularités, ses différentes occupations, sa diversité culturelle, résidentielle, que là actuellement on sent que c'est une vocation qui est, à toutes fins pratiques, exclusivement industriel lourd. En tout cas, ça ne m'apparaît pas très sain.

2540 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Est-ce que vous souhaiteriez la disparition graduelle de l'industrie lourde qui est déjà installée?

2545 **M. SYLVAIN LARAMÉE :**

Oui.

2550 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Pour que ça devienne éventuellement du résidentiel, du commercial, mixte?

M. SYLVAIN LARAMÉE :

2555 Oui. Quant à moi, si vous me posez la question, monsieur Béland, je ne m'y attendais pas, j'avais même fait un petit scénario, en tout cas, où je disais qu'effectivement si on me demandait ce que j'aimerais vraiment, ce serait effectivement la disparition de ces entreprises-là. C'est révolu.

2560 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

J'ai fait un petit calcul tout à l'heure qui ne m'avait pas frappé avant. Je regarde votre propre calcul. Vous arrivez à votre conclusion, à la page 18, 86 fois plus. Vous voulez dire 86 fois plus d'emplois que ce qu'Interquisa va produire?

2565

M. SYLVAIN LARAMÉE :

2570 Non. C'est 86 fois plus ce que l'étude d'Interquisa dit. D'accord? L'étude d'Interquisa mentionne 4/10 de 1 % des industries lourdes. Alors, sur ce seul constat-là, moi, je fais la démonstration que si ce 25 % du territoire utilisé par ces industries-là était utilisé comme le reste, on créerait 32 % d'emplois. Et 32 divisé par .4 crée 86 fois plus d'emplois. C'est simplement...

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

2575 86 fois plus d'emplois que ce qu'il y a en ce moment dans l'industrie lourde?

M. SYLVAIN LARAMÉE :

Effectivement, dans le territoire à l'étude.

2580

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Il y a combien en industrie lourde au total?

2585

M. SYLVAIN LARAMÉE :

Je ne pourrais vous le dire qu'en pourcentage. Moi, j'ai pris les données qu'en pourcent suivant le tableau que j'ai présenté, le tableau, en fait, du promoteur. C'est 4/10 de 1 % des emplois de l'industrie lourde, qui sont créés par l'industrie lourde. C'est ça.

2590

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Donc, on prend les 140 de Interquisa plus les...

2595

M. SYLVAIN LARAMÉE :

Je n'oserais pas, moi, le faire, je n'oserais pas. Mais si ça vous le dit, monsieur Béland, n'hésitez pas.

2600

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

C'est parce que si je fais seulement 86 fois 140, ça fait déjà 12 000 emplois.

2605

M. SYLVAIN LARAMÉE :

Oui, effectivement.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

2610

12 000 emplois. Dans le secteur, ici, il y a 35 000 habitants environ. Si on prend 3.5 personnes par foyer, ça veut dire qu'il y aurait deux fois plus de gens ici...

M. SYLVAIN LARAMÉE :

2615

Possible.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

2620

... que ce qu'il y a déjà.

M. SYLVAIN LARAMÉE :

2625 Ce sont les données du consultant, monsieur Béland.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

2630 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

On vous remercie beaucoup, monsieur Laramée, de votre présentation.

2635 **M. SYLVAIN LARAMÉE :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2640 J'ai maintenant deux présentations verbales. J'inviterais d'abord madame Diane Durocher, s'il vous plaît.

Mme DIANE DUROCHER :

2645 Bonsoir, madame! Bonsoir, messieurs!

LA PRÉSIDENTE :

2650 Bonsoir, madame!

Mme DIANE DUROCHER :

2655 Je n'ai rien de technique, je n'ai aucune donnée, je n'ai que mon expérience personnelle à vous raconter. Je suis arrivée à Montréal-Est à l'âge de 6 ans. J'habitais au coin de la rue Richard et Notre-Dame, du côté sud. Et en tant qu'enfant, bien sûr, c'était interdit d'aller jouer au bord de l'eau, mais quel bonheur d'y aller, n'est-ce pas! On allait jouer là.

2660 Il y avait à peu près ça d'épais de bunker sur le bord de la rivière. On s'amusait, mon frère et moi, à traverser les égouts des raffineries. Ça sortait brun, vert, jaune, très épais. Ça sortait de là. Nous, on s'amusait à traverser ces conduites-là sans tomber dans le jus. J'ai fait ça pendant de nombreuses années, tout en regardant d'ailleurs les grandes barges qui venaient vider régulièrement les baies, toutes les baies dans Montréal-Est, parce que ces déversements-là remontaient le fond et empêchaient les bateaux de venir au quai. Alors, régulièrement, ils venaient vider. On jouait à ça: on en met, on en débarque; on en met, on en débarque.

2665

2670 Aujourd'hui, on peut aller au bord de l'eau sans trop se salir. C'est plus propre chez nous maintenant. Avant, je ne pouvais pas y aller sans mentir à mes parents, ils le savaient; je sentais le bunker à plein nez en arrivant chez nous. J'ai joué là-dedans pendant plusieurs années.

2675 Vers l'âge de 10 ans, la nuit, je ne sais pas quelle heure qu'il était quand c'est arrivé cet événement-là, en tout cas, en plein hiver, je me suis réveillée en pensant que c'était le tonnerre et ça m'a pris pas longtemps avant de réaliser que l'hiver, il n'y en a pas du tonnerre. Puis en m'ouvrant les yeux, j'ai vu une énorme boule de feu qui traversait le ciel. Tout le monde s'est levé en courant en panique, en état de panique, pour aller voir qu'est-ce qui se passait.

2680 C'était un réservoir qui venait de sauter l'autre bord de la rue en face de chez nous, à toutes fins pratiques, à 200 pieds de chez nous. La boule de feu a traversé le ciel et est allée s'éteindre dans le fleuve. Par chance qu'elle n'a pas passé un étage plus bas, on était à peu près cinq familles d'une dizaine d'enfants, on aurait été soufflés comme des allumettes, certainement. Et si elle était tombée chez nos voisins d'en face, qui sont quatre autres réservoirs de la même grandeur que celui qui venait de sauter, je ne serais pas ici pour vous parler, aujourd'hui.

2685 Quand vous avez posé, monsieur Béland, la question, mardi, à savoir qu'est-ce qu'on pourrait bien faire d'un quai et le temps que prendrait un bateau pour venir nous chercher, il serait bien inutile, ce petit quai là serait bien inutile parce que si ça sautait, on ne serait même pas là pour embarquer sur le bateau.

2690 Toujours est-il que nous sommes tous sortis, toute la famille, le bébé y compris, en cherchant à tâtons, parce qu'on n'avait plus d'électricité, nos vêtements, nos bottes et nos mitaines parce qu'on pensait qu'on s'en allait. Et tout le monde est sorti en avant. On n'était pas riche, on n'avait pas d'auto. La circulation était interrompue sur la rue Notre-Dame. Il n'y avait donc plus d'autobus non plus et nous étions tous là sur le trottoir en avant. Personne n'est jamais venu voir si... pas d'évacuation, oubliez ça, pas rien, absolument rien. On a regardé le feu brûler. Finalement, mon père a pris la décision qu'on resterait parce qu'on n'avait pas de moyen de s'en aller.

2700 Je n'ai pas pleuré parce que c'était mon père qui avait décidé, mais j'étais certaine que j'allais mourir parce que devant moi, de l'autre côté de la rue, il y avait un immense feu qui brûlait. Je voyais des hommes, des silhouettes qui couraient partout en dévissant ou en vissant les manivelles qui ferment tous ces boyaux-là. Je voyais un tracteur. Je le vois encore le gars dans le tracteur qui passait en arrachant toutes les conduites dès que les manivelles étaient fermées. Je n'ai jamais compris pourquoi il faisait ça, certainement. Aujourd'hui, je le sais pourquoi il faisait ça, évidemment pour empêcher que la ville au complet saute.

2705 J'ai déménagé éventuellement plus près du tunnel Lafontaine où j'ai vécu l'explosion de Norcan, autre horreur à six coins de rue de chez nous, la même chose. J'ai fini par faire un petit

2710 bout de chemin et je suis revenue à Montréal-Est parce que j'y travaille maintenant. Je travaille dans une entreprise au bord de l'eau toujours. J'aime le bord de l'eau. On fait toutes sortes de travaux dans notre entreprise strictement pour les bateaux. On travaille dans le port de Montréal.

2715 Mon bureau est situé en face du quai de la section 110, tout près d'ici, où régulièrement des bateaux viennent décharger des tonnes de produits chimiques ou en charger, selon le cas. Le quai 105-106 pour Ultramar fait la même business, sauf qu'eux, c'est des produits de diesel et de bunker. Shell fait exactement la même chose et Esso aussi. Tous les jours, je facture les différentes entreprises pour nos services qu'on rend pour ces bateaux-là. Je suis au courant de tous ces produits-là qui circulent. Et je ne peux toujours pas oublier l'homme qui dévissait alertement son affaire quand j'étais petite.

2720 Maintenant, j'ai réalisé que le quai et la raffinerie, bien sûr, sont reliés par des pipelines qui traversent la Ville de Montréal-Est un peu partout, la rue Notre-Dame un peu partout, la rue Sherbrooke un peu partout, la 40, puis le boulevard Henri-Bourassa. Maintenant, je sais ce que représente le danger ici, dans Montréal-Est, parce que j'y travaille. Je sais ce que pourrait représenter une explosion ici. Je n'aurais pas le temps de le prendre le bateau, monsieur Béland, c'est certain. N'en faites pas de quai, je n'en ai pas besoin. On a déjà suffisamment de bateaux ici.

2730 Toujours est-il que dans notre entreprise, on avait avant une section terrestre. On nettoyait les réservoirs chez Pétro-Canada. Nos hommes y allaient habillés de vêtements spéciaux antifeu, d'habits de pluie par-dessus ça, de bottes, de masque à oxygène, interdit d'entrer là sans masque à oxygène pour ramasser les boues chimiques et tout le tralala qui traîne au fond de ces réservoirs-là. De toute évidence, ce n'est pas bon pour la santé, interdit d'entrer là sans son masque. De toute façon, ils seraient tombé probablement asphyxiés s'ils y étaient entrés. On installe aussi des estacades à toutes les sections pour empêcher l'écoulement des gaz et du bunker, et de l'huile, et des produits volatils, et de tout le tralala pendant le chargement et le déchargement de ces bateaux-là.

2740 Je vis dans ça à tous les jours. Je vis dans ce danger-là à tous les jours. J'habite au coin de Sherbrooke et Forsyth. Régulièrement, la fameuse cheminée qu'on vous a souvent mentionnée fait un tel bruit d'enfer, qu'on croirait qu'il y a un avion à réaction qui circule, qui fait le tour autour de ma maison, à tel point que quand ils font un *shutdown+, que l'air vibre dans ma maison. L'odeur des raffineries s'est beaucoup améliorée depuis mon enfance. On peut vivre avec ça aujourd'hui. Mais la perspective que vous en invitiez d'autres dans Montréal-Est qui pourraient, même une infime partie, contribuer à augmenter le danger qui nous entoure journallement me fait frémir, madame.

2750 J'ai entendu monsieur - je ne sais pas son nom - mentionner hydrogène, mardi soir, comme moi je parle de ma tasse de thé. Mais moi qui travaille là au bord de l'eau et qui sait qu'est-ce qui se passe ici, l'hydrogène m'a fait sortir de mes gonds une fois de plus, comme si c'était vraiment innocent. On n'en parle pas, mais oui, c'est comme ça que ça se passe et c'est ça qui existe ici.

2755 Hier, je suis allée à la Ville de Montréal-Est pour obtenir un plan des pipelines pour
savoir exactement où je mets le pied maintenant. Je le sais, là, maintenant, où je mets le pied.
Ils sont tous là, là-dessus. Ces pipelines-là sont là depuis... quand je suis arrivée à Montréal-
Est, à l'âge de 6 ans, toutes ces entreprises-là y étaient déjà, donc ces pipelines-là aussi.
Devant chez nous, la conduite qui mène à l'égout principal, elle s'effrite. Je ne peux rien faire
2760 d'autre avec que de la changer.

Est-ce que vous croyez que ces pipelines-là ne se sont pas effrités par le temps, depuis
qu'ils y sont? Ne croyez-vous pas qu'on a suffisamment de danger à vivre journellement sans
nous en imposer d'autres? C'est la question que je me pose. Je pense que ça suffit pour ma
2765 présentation.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, madame. On apprécie beaucoup d'avoir du vécu dans les
2770 présentations. Merci.

J'inviterais maintenant monsieur Normand Chalifour.

M. NORMAND CHALIFOUR :

2775 Bonsoir, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

2780 Bonsoir!

M. NORMAND CHALIFOUR :

Il y a des préoccupations comme citoyen de Pointe-aux-Trembles que je me suis mis à
2785 réfléchir sur ces questions. Concernant les normes environnementales, Interquisa, si j'ai bien
compris, dans tout ce que j'ai vu à venir jusqu'à date, souvent ils sont en bas des normes
environnementales. Mais par contre, je vois qu'il y a un problème en quelque part, parce que
s'il y a déjà des normes environnementales, par exemple, 6 comme norme environnementale,
Interquisa, ils ont 4. Puis si on rajoute ça aux normes déjà existantes, à ce moment-là ils sont
2790 hors normes dans bien des domaines.

Il y a quelqu'un qui a parlé du SO₂. Interquisa, ils vont rajouter du SO₂. Puis ils disent,
du SO₂, ce n'est pas si bon que ça pour la santé, pour les choses environnementales. Là,
qu'est-ce qui arrive si tu rajoutes norme avec norme, avec norme, avec norme, vous regardez
2795 au bout, ils sont complètement hors norme pour une société avec un gros bassin de population.

2800 Je ne comprends pas pourquoi Interquisa ne va pas d'installer ailleurs que dans la grande région métropolitaine. Puis là, ailleurs, ils diraient: *O.K., on a des normes environnementales mais moins sévères, puisqu'il y a moins de pollution.+ C'est pleinement faisable. Le grand problème, c'est purement économique. Et puis là, s'ils font ça, ils vont avoir des problèmes de santé, ainsi de suite, comme ça a été dit par plusieurs citoyens. Moi, je trouve ça complètement illogique, insensé de ce point de vue là.

2805 Si la pollution, c'est négatif d'en avoir, pourquoi en rajouter encore? Si je suis positif, je vais dire: *Allez vous installer ailleurs. Au moins, vous n'endommagerez pas trop trop le bassin de population. Du moins, ils vont être moins affectés en quelque part.+

2810 C'est ce que je pense pour Interquisa. J'espère qu'ils vont aller s'installer ailleurs pour ces raisons-là.

LA PRÉSIDENTE :

On vous remercie beaucoup d'être venu vous exprimer, monsieur Chalifour. Merci.

2815 **M. NORMAND CHALIFOUR :**

Merci beaucoup. Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

2820 Nous avons deux droits de rectification: monsieur Marchione et monsieur Berbès.

Monsieur Marchione, s'il vous plaît.

2825 **M. VINCENT MARCHIONE :**

2830 Madame la présidente, j'aurai une rectification à faire mais, d'abord, j'aurais un petit commentaire. Ce soir, nous avons eu des mémoires et des témoignages qui justifient ce que le Comité de vigilance met de l'avant, c'est-à-dire qu'on n'est pas à l'abri d'une catastrophe, parce qu'il y a même des machineries, des installations qui sont désuètes, qui sont vieilles et on ne sait jamais quand est-ce que ça va sauter.

2835 Ceci dit, ma rectification, c'est au sujet, on a parlé de santé publique encore tout à l'heure, c'est suite à ça que je voudrais faire ma rectification. C'est au sujet de la population, où on dit qu'il y a deux populations à Pointe-aux-Trembles et qu'il faudrait voir mettre à jour une médiane pour voir la population plus pauvre, d'où vient la causalité des maladies. Par contre, moi, ici, j'ai le revenu moyen des ménages en 1995 à Montréal, c'est un tableau que j'ai et c'est là-dessus que je vais faire ma -- c'est à l'aide de ce tableau que je vais faire la rectification.

2840 Alors, ça vient du Service de développement économique et urbain. La source, c'est Recensement de la population en 1996, Statistique Canada. Alors lorsqu'on parle de revenus, madame la présidente, je vais vous montrer... malheureusement, je ne peux pas le projeter, mais je ne sais pas si je peux m'approcher ou...

2845 **LA PRÉSIDENTE :**

 Vous pourrez le déposer après, si vous voulez.

M. VINCENT MARCHIONE :

2850

 Oui, je peux le déposer. Mais voyez-vous, ici, nous avons la pointe de Montréal, qui est Pointe-aux-Trembles, et la partie verte et la partie vert foncé que vous voyez ici. Donc, la partie vert foncé, ça correspond, avec la légende, à des salaires très élevés, c'est-à-dire de 51 281 \$ à 88 223 \$. La partie verte plus claire, ça correspond à des salaires moyens élevés entre 2855 39 998 \$ à 51 281 \$. Et la petite partie jaune que vous voyez ici, c'est des salaires moyens élevés. Et il y a aussi une partie jaune que vous voyez ici, ailleurs, dans Montréal, que là, c'est des salaires moyens bas. C'est-à-dire que c'est des salaires en dessous du seuil de pauvreté.

2860 J'attire votre attention que dans la partie l'extrême-est de l'île, il n'y en a pas. Tout ce qu'on trouve -- donc, il n'y a pas deux populations. On ne peut pas faire une médiane, puis aller voir les pauvres et les riches, puisque c'est des salaires très élevés, moyennement élevés et des salaires moyens. Alors, les plus bas salaires qu'on va trouver ici, la moyenne, c'est de 28 000 \$ à 39 000 \$ les plus bas.

2865 Alors, nous avons ici comme salaires les plus élevés de Montréal, de la Communauté urbaine et de la région de Montréal.

LA PRÉSIDENTE :

2870 Merci, monsieur Marchione.
 Monsieur Berbès, s'il vous plaît.

M. JAIME BERBÈS :

2875 Bonsoir, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

 Bonsoir!

2880

M. JAIME BERBÈS :

2885 Bonsoir, messieurs les commissaires, tout le monde. J'ai deux petites rectifications à faire peut-être sur ce qu'on a écouté ce soir. La première est concernant un commentaire qu'il y a eu sur le scénario minuté, qu'il était obligatoire. À mon avis, il n'était pas obligatoire comme tel. Il était obligatoire de présenter un scénario de plan de mesures d'urgence. Mais c'est vrai qu'on a demandé fortement, de la part de la santé publique de la Direction régionale, du ministère de l'Environnement et aussi de la Sécurité civile, d'utiliser cette technique.

2890 Donc, même on sait que pour faire un programme comme tel, il faut avoir une étape d'information plus élevée, non seulement le projet en soi-même, mais aussi de la compagnie qui va avec le projet. Donc, il y a des organigrammes à faire, il y a des responsabilités à donner et à ce moment-là il était très difficile. Mais quand même, on a fait un plan de mesures d'urgence qu'on l'a noté comme préliminaire, parce que vraiment c'est ça qu'il est.

2895 Donc, pour moi, c'est aussi une erreur de prendre des éléments isolés de ce plan de mesures d'urgence et en tirer des conclusions. Le fait, par exemple, qu'on dit les vingt minutes pour déclencher l'alarme, ça, c'est plutôt un résultat d'une séquence, mais pas d'une étude avec la rigueur que demande un scénario minuté.

2900 Et aussi, peut-être ça, c'est un commentaire, mais j'ai peur qu'on utilise des éléments isolés d'une chose tellement complexe comme un plan de mesures d'urgence. Parler maintenant de qui va déclencher l'alarme, comment on va déclencher l'alarme, quel élément isolé, ça, je crois que c'est une grosse erreur, parce que nous avons pris l'engagement de préparer un programme de mesures d'urgence avant le démarrage de l'usine. Et pour moi, c'est normal, ça. J'ai vécu beaucoup dans les usines et je sais c'est quoi un plan de mesures d'urgence. Je sais c'est quoi l'intérêt que nous avons pour un bon plan de mesures d'urgence.

2910 Évidemment, ici, on parle, je dois m'excuser, quelques fois on parle d'éléments dangereux avec une certaine froideur, si vous voulez. Hier, il parlait de l'hydrogène. C'est ça, peut-être c'est vrai, nous sommes habitués à travailler avec ces éléments. Ça ne veut pas dire qu'on ne prend pas les mesures, mais surtout on les prend parce que nous sommes là. Dans tous les éléments, dans tout le cercle d'action d'un danger, nous sommes là. Donc, c'est ça que je voulais dire. Ça, c'est mon premier commentaire.

2915 Et le second, bon, c'est un peu un commentaire répété. Par hasard, dans le mémoire de monsieur Laramée, on a utilisé le même nom acide benzoïque dicarboxylique bromé. On n'a pas aucune cachette sur l'origine benzène de notre produit. En fait, le benzène, c'est le point de départ d'une grosse famille de composés chimiques très utilisés dans la vie normale. À Petresa, par exemple, on fait l'alquilbenzène linéal, ça c'est un produit qui est utilisé dans le détergent.

2920 Ici, notre produit, c'est un produit qui a un benzène avec des groupes acides. Et ça, en chimie, on le dit paradicarboxylique benzène. Il n'y a pas de brome dans la molécule, donc il ne faut pas ajouter de brome. Et en plus, c'est quelque chose qui est contraire. Disons, acide benzoïque, c'est un benzène avec un groupe carboxylique. Et ça, c'est un produit en soi-même.

Donc, il n'y a pas d'acide benzoïque dicarboxylique bromé. Le produit que nous faisons, que nous voulons faire, c'est acide paradicarboxylique benzène, et purifié parce que l'utilisation le demande pour la fabrication de polyester. J'ai fini.

2930

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Berbès.

2935

Alors, ceci termine la deuxième série de séances publiques de l'audience publique sur le projet d'usine d'acide téréphtalique purifié d'Interquisa Canada à Montréal-Est.

2940

Permettez-moi de vous donner certaines informations utiles pour la suite des choses. Premièrement, je vous rappelle que l'ensemble du dossier reste disponible jusqu'à la publication du rapport de la Commission dans les centres de consultation, c'est-à-dire dans les bibliothèques de Pointe-aux-Trembles, d'Anjou, de Montréal-Est et de Maisonneuve. Le dossier est également disponible à la bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, ainsi qu'aux bureaux du BAPE à Montréal et à Québec.

2945

Ce dossier comprend tous les documents produits par le promoteur, les documents déposés en première partie et ceux déposés suite à des demandes de la Commission, ainsi que les transcriptions de la première partie. Éventuellement, d'ici une semaine environ, tous les mémoires et les transcriptions de la deuxième partie y seront ajoutés.

2950

Deuxièmement, d'ici la fin de novembre, la Commission pourra accepter de recevoir toute autre information additionnelle et pertinente au dossier. Je pense en particulier aux documents dont nous avons demandé le dépôt cette semaine. Le cas échéant, cette information sera également déposée dans les centres de consultation.

2955

Cependant, afin de conserver le caractère public de l'audience et les principes sur lesquels elle se base, la Commission se réserve le droit de refuser toute information qu'elle juge discutable, de même que toute information qui tendrait à soutenir une argumentation. Le principe de l'audience publique veut que le dernier mot appartienne au public et ce, en public. Il n'est pas question alors pour la Commission d'accepter des informations qui viennent réfuter les opinions émises au cours de cette deuxième partie d'audience.

2960

Alors, il me reste donc à remercier ceux qui ont contribué à la bonne marche de cette deuxième partie. Bien sûr, les premiers et ceux qui sont très importants dans ces consultations du BAPE, ce sont ceux qui, individus ou représentants d'organismes, ont présenté ou exprimé leur opinion sur le projet. Nous avons reçu 16 mémoires écrits, dont quatorze ont été présentés, et 5 mémoires verbaux.

2965

J'aimerais également souligner le travail discret mais très efficace de l'équipe technique qui s'occupe de la logistique et de la sonorisation, ainsi que celui des sténotypistes.

2970

Enfin, je remercie tous les gens de l'équipe du BAPE qui, avec diligence, se sont occupés du secrétariat, des inscriptions, des communications, de l'analyse, de la documentation et de toute la paperasse qui entoure une audience, et qui ont également répondu aux différents besoins des citoyens et de la Commission.

2975

Comme je l'ai déjà mentionné, la Commission doit déposer son rapport le 18 janvier 2001. Le ministre dispose, selon la loi, de 60 jours pour le rendre public. En général, il le fait par l'entremise du BAPE un mois après sa réception. Une fois le rapport rendu public, des copies seront envoyées aux centres de consultation, aux requérants, au promoteur et à tous ceux qui en feront la demande.

2980

D'ici là, la Commission poursuivra sa tâche d'analyse et de synthèse des renseignements obtenus au cours des deux parties de cette audience. Soyez assurés que la Commission fera tout son possible pour refléter avec fidélité la diversité des contributions apportées.

2985

Je déclare donc close la deuxième partie de l'audience, et je vous souhaite bonne fin de soirée. Merci à tous.

2990

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifiée sous mon serment
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

ET, J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.